

D O U T E S
SUR LA
RELIGION

Suivies de
L'ANALYSE
DU TRAITÉ,
THEOLOGI-POLITIQUE

D E
SPINOSA,
Par le Comte de Boulainvilliers.

LONDRES,

MDCCLXVII

D O U T E S

S U R L A

R E L I G I O N

Stivide

E N V A L Y S E

D U T R A I T É ,

T H E O L O G I C A L P O L I T I Q U E



S P I N O S A ,

Par le Comte de Bonnaillie

L O N D R E S ,

M D C C L X I I

CATALOGUE,

Ouvrages attribués à Voltaire.

Candide en 2 vol.

Collection des Lettres sur les Miracles, 8vo, 1 vol.

Dictionnaire Philosophique, nouvelle édition augmentée d'une zone. d'Articles Neufs, grand in 8vo. 1767.

Philosophie de l'Histoire, 1 vol. grand 8vo.

Pucelle (la) in 24. avec les Variantes & parties fig.

Homélies prononcées à Londres En 1765. dans une assemblée particulière, 8vo. 1767.

Philosophe Ignorant, par Voltaire, 8vo. d 19. sols.

Oeuvres de feu Mr. Boulanger en 3 vol. savoir,

l'Antiquité dévoilée par ses usages, 3 vol.

Christianisme dévoilé, 1 vol.

Recherches sur l'origine du Despotisme Oriental, 1 vol.

Dissertation sur Enoch & Elie, sur Elope le Fable, 1 vol.

Oeuvres de Fréret Secrétaire des Inscriptions & Belles-Lettres, savoir,

Examen Critique des Apologues de la Religion Chrétienne, 8vo. 1 vol.

Lettre de Thrasybule à Lencippe à la quelle on a joint la Moïsiade, 8vo. 1 vol.

Histoire Ecclésiastique (Abrégé de l') de Fleury, 8vo. 2 vol.

Mémoires de la Marquise de Pompadour, 8vo. 1 vol.

Emile ou de l'Education En 4 vol.

Oeuvres de la Mettrie en 2 vol.

Examen de la Religion, attribué à St. Evremont, 8vo. 1767.

Recueil

CATALOGUE,

Recueil nécessaire, contenant,
Analyse de la Religion Chrétienne, par du Marfais.
Le Vicaire Savoyard.

Catéchisme de l'Honnête-homme.

Sermons des Cinquante.

Examen Impartial, par Milord Bolingbroke.

Traduction d'une Lettre du même à Milord
Cornbury.

Dialogue du Douteur & de l'Adorateur.

Les dernières paroles d'Epictète à son fils.

Idées de la Mothe le Vayer.

Les Questions de Zapata, traduites par le Sr. Tamponet, Docteur de Sorbonne.

Pensées Philosophiques, 12.

sur l'Interprétation de la Nature.

Recherches Philosophiques, sur la nécessité de s'assurer par soi-même de la vérité; sur la certitude de nos connoissances; & sur la Nature des Etres.
8vo. Londres 1743.

Servetis (Mich.) de Trinitatis Erroribus Lib. VII.
ibid. Dialogorum, 3 part. 8vo. 1530.

L'Imposture (de) Sacerdotale où Recueil de Pièces sur le Clergé traduit de l'Anglois, 8vo. 1767.

Doutes sur la Religion; suivis de l'Analyse du traité Théologi-Politique de Spinoza, par le Comte de Boulainvilliers, 8vo. 1767.

L'Esprit du Clergé, ou le Christianisme primitif vengé des entreprises & des Exces de nos Prêtres modernes, Traduit de l'Anglois, 8vo. 2 vol. 1767.

Théologie Portative où Dictionnaire Abrégé de la Religion Chrétienne, par l'Abbé Bernier, Licencié en Théologie, 8vo. 1 vol. 1767.

Recueil de Pièces curieuses sur les Matieres les plus Intéressantes, par Albert Radicati, Comte de Passeran, 8vo. Londres 1749.

D O U T E S

R E L I G I O N.

C H A P I T R E I.

Sur la Révélation.

S'Il y avoit une Révélation, elle seroit nécessaire au bonheur de tous les hommes ; si elle étoit nécessaire au bonheur de tous les hommes, Dieu l'auroit donnée à tous les hommes ; Dieu ne peut sans injustice exiger de nous, plus que nous ne sommes capables de faire ; or il y a eu & il y a des hommes dans l'impuissance totale de connoître la Révélation : donc il n'y a point de Révélation : d'un autre côté tous les hommes ont de la raison plus ou moins ; donc l'une est nécessaire & l'autre ne l'est point.

§. II.

Il y a un Dieu, donc il faut un culte; fausse conséquence! Le monde n'est point éternel, donc il y a eu un Dieu & point de culte. Les bêtes ne rendent aucun culte à Dieu; donc si l'homme n'y étoit pas, il y auroit un Dieu, des créatures & point de culte.

§. III.

Mais la créature raisonnable ne sauroit se dispenser de rendre un culte à Dieu, cela est faux: ce culte seroit ou pour l'utilité ou pour la gloire de Dieu, ou pour l'utilité ou pour la gloire de l'homme. Le premier est absurde, Dieu n'en a pas besoin; il se suffit à lui-même en tout par-tout & en tout tems. Si le culte n'est que pour la créature, la religion ne fera plus qu'une même chose avec la société, il n'y aura plus de péché contre Dieu, il n'y en aura que contre les hommes; donc Dieu restera dans l'éternité de son immuable repos sans punir ni récompenser. C'est aux hommes seuls qu'appartiendra le droit de punir & d'honorer.

récompenser, droit qui dénote de la faiblesse dans celui qui l'a. Une vipère mord un homme, elle ne fait ni bien ni mal relativement à Dieu qui ne la punira, ni ne la récompensera; elle fait du mal à l'homme, il l'écrase, cela est dans l'ordre. Un homme vole son voisin, il ne fait ni bien ni mal par rapport à Dieu, il fait du mal par rapport à la Société; la Société le punit; il n'y a rien à dire.

§. I V.

S'il y avoit un culte révélé, l'homme seroit fait pour Dieu, ou Dieu pour l'homme: or l'un & l'autre répugne. Dieu n'est point fait pour l'homme, car pour lors l'homme seroit plus noble que lui. L'homme n'est pas non plus fait pour Dieu, car Dieu n'a pas besoin de l'homme. L'homme a été fait parceque Dieu l'a voulu.

§. V.

S'il y avoit une Révélation elle seroit inutile, car elle ne pourroit se perpétuer que par l'écriture ou par la tradition. Les hommes ne tiennent point de Dieu l'art

d'écrire ; sans lequel la Révélation n'au-
roit pas pu se perpétuer ; d'ailleurs cette
Révélation n'eût point été faite pour les
aveugles. Reste la tradition , mais elle
est sujette à être corrompue , & elle ne
peut être d'aucun usage pour les sourds
de naissance.

§. V I.

Beaucoup de gens ignorent. qu'il y
ait jamais eu une Révélation ; parmi
ceux qui ne l'ignorent point , très - peu
en ont été témoins. Ceux qui préten-
dent en avoir été témoins rapportent des
choses très-opposées. Jésus-Christ détruit
Moyse , Mahomet détruit Jésus-Christ :
d'où viennent ces contrariétés ? C'est
qu'il n'y a jamais eu de Révélation. Ce
n'est pas Dieu mais les hommes qui
mentent & se contrarient.

§. V I I.

L'on ne doit point agir dans le doute.
Si je ne suis pas assuré que la Religion
de mes Peres est vraie , je ne dois point
m'exposer à rendre à Dieu un culte que
peut-être il abhorre.

§. VIII. Dieu, dit-on, a tout fait pour sa gloire : qu'est-ce que cela signifie ? La gloire est respectueuse & n'existe que dans l'opinion des autres ; ainsi la gloire ne peut convenir à Dieu ; donc il est absurde de dire que Dieu récompense dans le Ciel pour faire éclater sa bonté, qu'il punit en Enfer pour manifester sa justice. Quels sont les spectateurs dont Dieu cherche à mériter l'estime par ces deux actes ? Il s'admire, il s'aime, il s'estime lui-même ; cela lui suffit. Que lui font le respect & les louanges des hommes, leurs bonnes ou leurs mauvaises actions ? tout est bon relativement à lui parceque tout ce qui l'intéresse est lui-même.

CHAPITRE II.

Sur les preuves de la Religion.

§. I. La foi suppose l'autorité divine ; donc il ne faut point croire sans raisonner. Avant de croire il faut examiner si Dieu a

réellement révélé le culte qu'on nous propose. Il est aussi dangereux de croire trop légèrement que de ne point croire du tout. Cet examen ne peut se faire que par la raison. L'opinion des autres ne peut justifier la nôtre, donc la raison doit précéder la foi. D'ailleurs la foi & la raison sont également des dons de Dieu : pourquoi l'un l'emporteroit-il sur l'autre ?

Plusieurs Ecrivains Chrétiens se vantent de démontrer la vérité de la Religion. Si cela étoit il n'y auroit point de mérite à croire. Fra-Paolo refusa de lire le livre d'un de ses amis qui lui avoit envoyé un traité de la Religion démontrée, de peur, disoit-il, de perdre le mérite de la foi.

§. I I.

Les vérités de la Religion ne sont point des vérités innées, éternelles ou métaphysiques, senties & connues par-tout. Ce sont des vérités qui dépendent des faits. Si elles sont nécessaires à tous les hommes, leurs preuves doivent être claires, faciles & convaincantes, donc il faut rejeter toute preuve équivoque,

générale & d'une discussion difficile ; un Dieu juste ne peut point me damner pour n'avoir point eu l'esprit de discussion.

§. I I I.

Tout ce qui nous est transmis par les hommes est sujet à l'erreur ; donc Dieu n'a pu faire dépendre la vérité de la tradition des hommes. Le témoignage de la raison doit l'emporter sur celui de tous les hommes joints ensemble. Ma raison vient de Dieu qui ne veut ni ne peut me tromper , au lieu que les hommes peuvent ou veulent me tromper

§ I V

Dieu est immuable , pourquoi son culte a-t-il perpétuellement changé ? Moyse a changé le culte d'Adam , Salomon a changé celui de Moyse , Jésus-Christ a détruit l'un & l'autre. Une maison réparée par tant d'architectes ne peut gueres passer pour bonne.

§. V.

Dans le Mystere il y a deux choses à

distinguer, la substance & le fait. *Quomodo sit & an sit?* La substance est inconcevable, je l'avoue, mais le fait doit être évident. Donc il est du ressort de la raison précisément parceque la substance n'en est point.

§. V I.

La raison nous fait distinguer deux sortes de vérités dans la Révélation : les unes sont de pure spéculation, sans être nécessaires au salut ; les autres sont de pratique & essentiellement nécessaires. Il n'importe que la connoissance des premières vérités soit difficile, mais les autres doivent être claires, faciles & convaincantes, sans cela elles ne seroient faites que pour les gens d'esprit & les sçavans. Les simples & les ignorans, dira-t-on, doivent se laisser conduire par les sçavans.

§. V I I.

Descartes ne veut croire que ce qu'il voit clairement, excepté en matiere de Religion où il faut fermer les yeux. Si cela est, quelle religion embrassera-t-on ? Toutes se vantent d'avoir la vérité de

leur côté. Pour choisir il faut examiner les preuves ; comment voir les preuves, si l'on ferme les yeux ?

§. VIII.

L'examen des religions suppose le raisonnement , beaucoup de gens raisonnent mal ; donc Dieu damnera pour un faux raisonnement ceux à qui il n'avoit qu'à donner un esprit plus juste !

CHAPITRE III.

Sur l'Ecriture-Sainte.

§. I.

L'Ecriture est la parole de Dieu , donc elle doit être digne de Dieu. Mais , dit-on , Dieu s'est accommodé à la faiblesse des hommes : misérable faux-fuyant ! Dieu ne peut-il s'énoncer autrement que les hommes ?

Les incrédules , dira-t-on , croient sans difficulté les faits contenus dans les histoires profanes , pourquoi refuseroient-ils d'ajouter foi à la plus ancienne des histoires ? c'est qu'il est aisé de croire des

faits vraisemblables, conformes à l'ordre de la nature & indifférens au bonheur, au lieu qu'il est impossible de croire des absurdités d'où l'on fait dépendre le bonheur éternel.

§. I I.

L'Ecriture est la règle de la Foi, donc elle doit être incorruptible. Esdras a changé l'Ancien Testament, St. Jérôme a altéré le Nouveau. Tout le monde est obligé de convenir qu'un grand nombre de passages ont été altérés & corrompus. La Vulgate differe de la traduction des Septante, &c. faut-il sçavoir l'hébreu pour être sauvé ?

§. I I I.

Moyse & Mahomet ont écrit; Jésus-Christ n'a rien écrit. Aucun des livres de sa Religion n'a été même commencé de son vivant. Il étoit pourtant important que celui qui venoit abroger la Loi, eût fixé nos incertitudes, & n'eût pas fournis ses préceptes aux incorrections des Copistes. Cela étoit plus nécessaire aux hommes que de faire des miracles,

qui ne pouvoient être utiles qu'à ceux
qui les ont vus.

§. I V.

Quelques livres de l'Ecriture sont canoniques ou inspirés , d'autres sont apocryphes. Ce sont les hommes qui ont décidé s'ils venoient du ciel ; qui leur a donné ce droit ? C'est un sûr moyen de se rendre maître de l'univers que d'avoir le droit de se faire des titres au besoin. Il n'y a ici-bas d'autorité incontestablement divine qu'un bon raisonnement en forme.

§. V.

Pourquoi dans l'Ecriture toujours des mysteres , des allégories , des paraboles ? C'est le style des Orientaux. Le St. Esprit n'est-il que d'Orient ? L'Ecriture n'est-elle que pour les Orientaux ?

§. V I.

L'Ecriture n'est remplie que de contradictions & d'absurdités ridicules. Dieu cherche Adam dans le Paradis , il choisit & rejette Saül , il ordonne à Ezéchiel

de manger de la matiere fécale , & de la fiente de cheval par composition , il s'entretient avec le Diable dans le livre de Job &c. C'est le style des Orientaux ? en vérité il est bien absurde pour les Occidentaux ! Un Evangéliste dit que Jésus - Christ est mort à 3. heures , un autre dit que c'est à 6. : Erreur de copiste , dit - on. Un Evangéliste fait sa généalogie d'une façon , l'autre d'une autre : est - ce encore une faute de copiste ? Si ce copiste a erré sur ce fait , qui l'a empêché d'errer sur un dogme ? Ma foi est à la merci d'un Frere Bénédictin du XIe. siecle !

§. VII.

Pater major me est , dit Jésus - Christ ; on seroit cependant bien reçu à dire que le Fils n'est point Dieu égal à son Pere. *Ego & Pater unum sumus.*

§. VIII.

L'Ecriture a été divinifiée par des Conciles intéressés à le faire. Les Pasteurs de l'Eglise ont intérêt que l'Ecriture ne soit point un livre humain. Tout Juge

intéressé est récusable. N'y a-t-il que dans l'affaire du salut éternel où l'on ne doive point avoir égard aux règles les plus simples du droit & du bon sens?

§.

I. X.

Je serai damné si je n'observe point les commandemens : mais puis-je les observer ? oui, avec la grace : mais l'aurai-je quand je voudrai ? Non, il faut la demander : mais puis-je la demander quand j'en aurai besoin ? Non, il faut que Dieu vous donne la grace pour lui demander ce dont vous avez besoin, le don de la prière est une grace. Si je prie, ou Dieu veut m'accorder ce que je demande, ou il ne le veut pas ; s'il le veut, ma prière ne hâtera point sa volonté, elle est donc en pure perte ; s'il ne le veut pas, elle est inutile. Que dit l'Écriture ? *Sine me nihil potestis facere* : mais elle dit aussi *perditio tua ex te o Israël !* Mais, dira Israël, ma damnation n'est point *ex me* ; car pourquoi suis-je damné, ô mon Dieu ? parceque je ne vous ai pas demandé des grâces ; mais ne m'avez-vous pas dit *sine me* &c. ? Si j'avois osé vous demander, j'aurois été

Pélagien & par conséquent je vous aurois déplu & vous m'auriez également damné ; après cela vous venez me faire ce tendre reproche , *quid potui tibi facere , vinea mea , & non feci ?* Ce que vous avez pu faire & que vous n'avez point fait , le voici , me donner la grace de la priere. Les Théologiens répondront pour Dieu en disant qu'il a donné des secours suffisans. Israël répliquera ; sans examiner ce que vous étiez obligé de faire pour moi , & si m'ayant créé pour votre gloire , pour vous aimer , vous servir , vous adorer , vous n'étiez pas obligé de me donner des secours efficaces , puisque sans eux je ne vous ai ni aimé , ni adoré , ni glorifié , but que vous aviez pourtant en me créant ; cependant sans , dis-je , examiner cela , qu'appellez-vous des secours suffisans ? des secours qui n'ont point suffi : Mais , mon Dieu , vous me jouez ; vous ne me donnez pas la moitié de ce qu'il me faut , ce n'est pas moi , c'est vous qui me tuez.

Ces secours n'ont été insuffisans que parceque vous les avez négligés , o Israël ! Mais je ne les ai négligés que parceque je ne les ai point employés ; je ne les ai point employés , que parceque je n'ai

point eu la grace qui ne dépendoit point de moi : mon Dieu , en me créant , vous avez eu mon salut pour but , je n'ai pû être sauvé sans une grace efficace, vous êtes donc obligé de me la donner ; si je suis damné , c'est votre faute & non la mienne.

§. X.

Dieu n'a parlé aux hommes que pour leur apprendre ce qu'ils ne pouvoient savoir par eux-mêmes & ce qui est nécessaire à leur salut. Or l'Écriture est obscure & inintelligible, donc elle n'est point la parole de Dieu, donc elle a besoin d'être commentée par les hommes, donc ce sont les hommes qui nous instruisent.

§. X I.

Quelles idées l'Écriture nous donne-t-elle de Dieu ? il est aveugle , colere , moqueur , ignorant , cruel ; il est toujours en querelle avec le Diable qui est incomparablement plus fort que lui , qui lui débauche une partie de sa cour , qui a beaucoup plus d'autels que lui , qui damne les trois quarts & demi de la Terre,

qui fait échouer l'œuvre de la rédemption. Pourquoi ne point anéantir le Diable ? pourquoi s'amuser à des jeux qui font frémir l'humanité ? pourquoi punir ceux qui ont servi à ses amusemens ? &c.

§. XII.

Mais , dira-t-on , il ne faut point s'arrêter au sens littéral , ce sont-là des allégories. Pourquoi donc les Chrétiens appuient-ils leur religion sur ce sens littéral ?

CHAPITRE IV.

Sur les Prophéties.

§. I.

UNE Prophétie doit être claire & sans obscurité , sans quoi elle sera semblable aux oracles du Paganisme. Les Juifs ne sont point d'accord avec les Chrétiens sur le sens des Prophéties qu'ils adoptent en commun. Les premiers nient que les Prophéties conviennent à Jésus-Christ. Celui-ci a dit de lui-même qu'elles lui convenoient , il a donc pu être juge dans

sa propre cause ? oui, puisqu'il est Dieu ;
& qui est-ce qui prouve qu'il est Dieu ?
ce sont les prophéties. Qu'est-ce qu'un
cercle vicieux ?

§. I I.

Jésus-Christ après sa résurrection ou-
vre l'esprit à ses disciples pour leur
donner l'intelligence des Prophéties, il
fut donc un miracle pour les entendre.
Attendons ce miracle & nous entendrons
comme les disciples.

§. I I I.

Isaïe a prédit Cyrus 40. ans avant sa
naissance, flatterie des Juifs ! Cyrus en
profite par politique pour devenir le con-
quérant des nations. Pourquoi ne se fit-
il point Juif ? c'est qu'il n'étoit point la
pe de la prophétie.

§. I V.

Tout est Prophète chez les Juifs. Tout
qu'aux Anelles prophétise. Le mot
oreu signifie joueur de harpe. Nous
avons des prophètes dans les rues.

Jésus-Christ dispute toujours avec les docteurs Juifs sur des bagatelles ; quand on veut le lapider pour avoir dit qu'il est le fils de Dieu, il leur répond : n'est-ce pas écrit *Q. vos Diis estis?* Marie étoit mariée, comment deviner que c'est d'elle qu'il a été dit *virgo concipiet*. Elle n'a eu au monde un fils, comment deviner que ce fils est la parole du Très-Haut ? Cet enfant mangera du beurre & du miel pour distinguer le bon du mauvais ; cependant ces deux choses sont également bonnes.

L'amour du merveilleux, la vanité d'avoir deviné des énigmes, l'envie des Juifs & les Chrétiens ont de part pour des hommes favorisés du Ciel, l'intérêt des Prêtres ; voilà la source qui a donné cours aux prophéties.

CHAPITRE V.

Sur Jésus-Christ.

Un Dieu s'est incarné, son but est

racheter les hommes, de les instruire & de les sauver. Aucun de ces trois objets n'a été rempli.

§. I.

Dieu le fils n'a pu se charger de nos péchés pour satisfaire à son Père, sans ce qu'il auroit eu une volonté différente de la sienne ; l'un est le Juge, l'autre est le Criminel ; l'un est l'Offensé, l'autre est la Victime. Le fils n'est donc point de la même nature que le Père, car la diversité des volontés prouve une diversité des essences, puisque l'on prouve aux Monothélites que la diversité des essences est une preuve de la diversité des volontés. Mais, dira-t-on, il l'a voulu comme homme : Il n'étoit point homme avant son incarnation ; d'ailleurs il falloit un Dieu pour satisfaire à Dieu. Il faut donc qu'un Dieu, comme Dieu, ait voulu satisfaire.

§. II.

Dieu n'a pu ordonner la mort d'un fils qui n'étoit point coupable ; s'il l'a ordonnée, il a voulu le péché des Juifs qui l'ont fait mourir.

§. III.

La médiation suppose une foiblesse entre les deux parties ; car elles peuvent s'accorder seules , ou non. Si elles le peuvent , le médiateur est inutile ; si elles ne le peuvent pas , l'accord est impossible & le médiateur est encore inutile. Si elles ne veulent pas s'accommoder , c'est pour de bonnes ou de mauvaises raisons : si c'est pour de mauvaises raisons , c'est foiblesse : si c'est pour de bonnes raisons , le médiateur doit les faire cesser pour le bien de la paix : or il a tort de faire cesser de bonnes raisons.

§. IV.

Quand Dieu le fils a satisfait à son Pere , c'étoit comme à Dieu & non comme à la premiere personne. Or il est aussi Dieu que son Pere , donc il n'étoit pas médiateur entre Dieu & les hommes , sans cela il le seroit avec lui-même. Il étoit pour son tiers dans l'offense faite à Dieu , il a donc dû remettre aux hommes le tiers de la satisfaction qui lui appartenoit , & il a payé au Pere & au St. Esprit les deux autres tiers qui leur reve-

noient le partage fait. « Le fils ne s'est point partagé lui-même, le créancier ne peut se payer lui-même qu'en remettant la créance au débiteur, d'où j'arguente ainsi :

Dieu agit toujours par la voie la plus simple, il étoit plus simple de remettre aux hommes leur dette purement & simplement que de faire incarner Dieu pour se payer. Donc Dieu n'a pû s'incarner. Mais, dira-t-on, il falloit que Dieu fût payé; point du-tout : le Pere & le St. Esprit pouvoient également remettre leur créance comme le fils remettoit la sienne.

§. V.

Quelle dette Dieu demandoit-il à l'homme pour son péché & pour obliger le fils de s'incarner, & pour faire gorgier un Dieu? La mort à laquelle les hommes avoient été condamnés lors de la chute d'Adam, étoit plus que suffisante pour acquitter la dette contractée par le péché commis par le seul Adam. Cette satisfaction étoit suffisante puisque Dieu lui-même l'avoit imposée & s'en étoit contenté.

CHAPITRE VI.

Sur l'instruction de Jésus - Christ.

UN Dieu vient instruire les hommes ; ce Dieu mene pendant 30. ans une vie obscure & ignorée ; personne ne le connoît pour ce qu'il est , pas même ses Compatriotes de Nazareth ; au bout de ce tems il se montre & prêche une morale obscure , qui n'a aucun avantage réel sur celle des Philosophes payens , qui avoient avant lui donné aux hommes des préceptes beaucoup plus clairs & tout aussi sévères ; ce Dieu prêche comme les Stoïciens la haine de soi-même ; il recommande l'amour du prochain , le pardon des injures ; il annonce ainsi que les Théologiens du Paganisme des récompenses pour les bons & des châtimens pour les méchans ; les Juifs ennuyés de sa doctrine dont ils ne sont rien moins que frappés , lui demandent s'il est le fils de Dieu , il leur répond : *mon Pere & moi nous ne sommes qu'un. Ce que je vous dis je ne le dis pas de moi , mais de ce*

lui qui m'a envoyé : mes œuvres rendent témoignage pour moi. Cela ne s'appelle-t-il point biaiser ? Les Juifs insistent : comment peux-tu te dire plus vieux qu'Abraham ? nous t'avons vu naître, tu es de nos jours, à peine as-tu 40. ans. Au lieu de s'expliquer sur sa Divinité & sur son éternité, il répond : *Abraham a vu ma gloire, il s'est réjoui de ma venue.* Les Juifs fatigués de ces détours veulent le lapider.

Jésus-Christ ne dit pas un mot ni de sa naissance, ni de la Trinité, ni des Sacramens, ni du péché originel, ni de l'immortalité de l'ame, ni des choses qui font la base de la Religion des Chrétiens ; il passe son tems à faire des miracles, qui seuls ne signifient rien. Après avoir été mis à mort publiquement, il ressuscite en secret, & se tient caché ne se montrant qu'à ses disciples, tandis qu'en se montrant aux Juifs il eût fait cesser toute contestation sur sa mission & sa Divinité.

Enfin après avoir endoctriné les siens, de la façon la moins intelligible, Jésus-Christ remonte au ciel ; il disparoît sans avoir rempli aucun des objets de sa mission, de son incarnation, de ses souffran-

ces : la Religion Chrétienne, qu'il n'avoit fait qu'ébaucher, n'a été perfectionnée qu'après son fondateur & par des hommes. Le Concile de Nicée a perfectionné la Divinité de Jésus-Christ; le Concile de Constantinople a perfectionné celle du St. Esprit. L'unité des personnes a été décidée dans celui d'Ephèse : enfin les Sacremens ont été perfectionnés aux Conciles de Constance & de Trente. C'est dans ce dernier Concile qu'a été arrangé définitivement le dogme de la Transsubstantiation, c'est-à-dire il a été décidé que dans la dernière Cene avec ses Apôtres, Jésus-Christ a pris son corps entre ses deux mains & l'a donné à manger aux assistans. En un mot la Religion qui étoit sortie brute & informe des mains de son fondateur, a été façonnée, polie, commentée, éclaircie, élaguée, augmentée par des génies sublimes, & toujours par des Prêtres intéressés à la chose, que l'on a décorés du titre pompeux de *Peres de l'Eglise*.

CHAPITRE VII.

Sur le Salut des hommes.

§. I.

LE fils de Dieu est mort pour le Salut des hommes : tous les hommes s'en sentiraient sans doute ? non, il n'y aura qu'un très-petit nombre d'Elus. Cependant Dieu a voulu les sauver tous, qu'est-ce qui a pu mettre obstacle aux volontés de Dieu ? C'est le Diable qui est plus puissant que lui. Non, c'est la liberté de l'homme. Dieu veut nous sauver tous, il s'humilie, il s'incarne, il souffre, il meurt, en vérité il étoit assez inutile de se constituer en dépense pour ne rien faire.

§. II.

Si l'on consulte les Théologiens, les uns disent que Dieu nous a prédestinés ou rejettés *antè prævisa merita* ; ainsi notre Salut ne dépend point de nous ; les autres disent que nous avons été prédestinés ou rejettés *post prævisa merita* ; mais ces mérites sont des dons de Dieu qui ne

sont point à la disposition des hommes. Le vase dit-il au potier, pourquoi m'as-tu fait ainsi? belle réponse! oui, le vase, s'il fait parler, dira au potier, tu es un insensé si tu ne m'as fait que pour me jeter par la fenêtre.

§. III.

Suivant les principes de la Religion Chrétienne, le Salut des hommes est fondé sur les souffrances de Jésus-Christ. Ou ce Salut est chimérique, ou Jésus-Christ n'est point Dieu. Si Jésus-Christ n'a pas souffert, le Salut est chimérique, s'il a souffert il n'étoit point Dieu, s'il étoit Dieu il ne pouvoit être privé de la vision intuitive. *Quod semel verbum assumpsit numquam dimisit.* Or les souffrances sont incompatibles avec la vision intuitive; donc si Jésus-Christ a souffert, il n'étoit point Dieu. Cependant vous dites qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, donc il n'étoit point Dieu. Mais ses souffrances n'ont été que métaphoriques, allégoriques & dans le style des Orientaux: donc la rédemption est métaphorique, la Religion est métaphorique; le bon sens & la raison seuls sont réels.

§. IV.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il souffert ? a-t-il plus honoré Dieu en souffrant qu'en se divertissant ? Le plaisir ne vient-il pas de Dieu ainsi que la douleur ? L'un & l'autre ne sont-ils pas des suites nécessaires de certaines loix du mouvement dans les organes, suivies dans l'ame d'une sensation plutôt que d'une autre ? Pourquoi Dieu seroit-il plus honoré d'un tel effet, d'une telle loi du mouvement excitée dans tel organe, que d'un autre ?

C H A P I T R E V I I I .

Contradictions du Christianisme.

QU'est-ce que Jésus-Christ ? c'est un Juif d'Orient, dont l'imagination ardente s'embrasa par la lecture du galimatias des Prophètes ses prédécesseurs. Trop connu à Nazareth sa patrie, il fut obligé d'aller chercher fortune ailleurs, il n'y a qu'un vrai Prophète qui puisse l'être dans son pays. Il s'attache douze ignorans, dont il flatte l'ambition par

l'espérance des places qu'ils occuperont dans le Royaume de son Pere. Ce Prophète se fait des adhérens, parce que la nouveauté & l'absurdité en matiere de Religion trouvent toujours des partisans.

■ Nous avons deux généalogies de Jésus-Christ, l'une de St. Mathieu, l'autre de St. Luc. Elles different entre elles : d'ailleurs ces généalogies sont celles de St. Joseph qui n'étoit rien à Jésus-Christ. Mais, dit-on, St. Joseph étoit parent de la Vierge. Etoit-ce du côté paternel ou maternel ? La généalogie du Cousin n'est point celle de la Cousine. Mais ne dit-on pas que la Vierge étoit parente de St^e. Elizabeth femme du Prêtre Zacharie, & qui par conséquent étoit de la tribu de Lévi puisque les tribus ne s'allioient pas les unes aux autres ? En ce cas la Vierge n'étoit point de la tribu de Juda.

Les Peres expliquent toutes ces absurdités, en disant que tout cela s'est fait pour exercer la foi, pour humilier les superbes & pour exalter les humbles : il falloit, disent-ils, que Jésus-Christ fût une pierre d'achoppement, c'est-à-dire, il falloit que Dieu tendît des pieges aux

hommes qu'il étoit venu sauver, afin qu'ils fussent damnés. Pascal prétend que les deux généalogies prouvent que les deux Ecrivains n'étoient point de concert; cela est vrai, mais le St. Esprit qui les inspiroit tous deux devoit s'accorder avec lui-même: d'autant plus que, suivant les Théologiens de Louvain, le St. Esprit a inspiré jusqu'aux mots & aux virgules de l'Ecriture. Dans ce cas le Saint Esprit a bien tendu des pieges à notre raison, qui au moins doit servir à examiner les faits, si le mystere n'est pas de son ressort.

CHAPITRE IX.

Sur les Miracles.

§. I.

SI un homme aujourd'hui ressuscitoit un mort, ou se ressuscitoit lui-même dans Londres ou dans Paris, qui est-ce qui refuseroit de croire un pareil Tautamurge? cependant cela n'est point arrivé à Jérusalem. D'où l'on voit que les gens sages de ce tems-là avoient quel-

ques doutes sur les miracles de Jésus-Christ; les miens sont les mêmes.

§. II.

En faisant des miracles Jésus-Christ n'a pu avoir pour but que de prouver sa mission, & de se manifester aux hommes; cependant après sa résurrection il se tient caché, & ne se montre qu'aux siens. A quoi bon faire des miracles pour garder ensuite l'incognito?

§. III.

Les Evangelistes ne font pas tous mention de l'ascension de Jésus-Christ: il étoit pourtant naturel qu'ils finissent tous par là leur histoire. Comme par ses souffrances & sa mort Jésus-Christ avoit ébranlé ou détruit la foi de ses adhérens, & avoit scandalisé le public par son supplice qui s'étoit passé aux yeux de tout le monde, rien n'étoit plus naturel que de ressusciter & de monter au ciel devant tout le monde, il réparoit par-là le tort qu'il avoit fait à sa cause, & il prouvoit la vérité de ce qu'il avoit prédit en promettant de ressusciter le troisième jour.

§. IV.

§. IV.

Les miracles de Jésus-Christ ne sont attestés que par ses Sectateurs dont la cause est la même que la sienne. Or personne ne peut être témoin dans sa propre cause. Mais, dira-t-on, personne ne s'est élevé contre ces miracles dans le tems qu'ils s'opéroient : cela prouve qu'ils ne s'opéroient pas ; d'ailleurs où sont les preuves verbales qui constatent l'authenticité de ces faits & les rapports des Auteurs qui nous les ont transmis ? D'ailleurs les Chrétiens devenus les maîtres ont supprimé autant qu'ils ont pu les pieces de leurs adversaires ; ils ont multiplié leurs propres titres, & le Paganisme accablé sous le poids du Sacerdoce & n'ayant plus de partisans, les réclamations se sont perdues faute de copistes. Mais, dira-t-on, les miracles de Jésus-Christ n'ont point eu de contradicteurs depuis 15. ou 16. siècles : soit ; il ne peut y avoir de prescription dans la cause de la raison. Si l'antiquité faisoit en faveur d'une erreur, quels titres les Juifs, les Guebres, les Payens n'auroient-ils point ?

Soumets ta raison orgueilleuse, adore ce que tu ne comprends pas ; c'est le langage de toutes les Religions établies sur la terre, toutes font un cas particulier de l'ignorance. Mahomet veut que l'homme soit brute ; St. Paul lui laisse sa raison à condition de n'en point faire usage ; cependant il étoit lui-même peu convaincu des miracles de Jésus Christ qu'il lui a fallu un miracle particulier pour le convertir ; chacun de nous ne peut-il point en attendre autant. Ce grand Apôtre tombe de cheval, est frappé d'un aveuglement qui lui ouvre les yeux sur la vérité du Christianisme , enfin il change en prodige la honte d'être mauvais (a) Ecuyer.

§. VI.

(a) Ne pourroit-on pas conjecturer que la conversion de St. Paul n'ait eu pour motif quelque mécontentement des Pharisiens qu'il avoit servis jusqu'alors avec un zèle qui pouvoit bien lui avoir laissé des remords. Peut-être sentoit-il que le Pharisaïsme ne battoit plus que d'une aîle & qu'il lui seroit plus avantageux de se réconcilier avec une Secte dont la singularité commençoit à lui attirer beaucoup de partisans. Il fit donc son accommodement à Damas & occupa la seconde place dans le college des Apôtres.

Quel miracle plus convaincant que la propagation du Christianisme? Comment une religion qui révolte les sens a-t-elle pu se répandre si prodigieusement sans miracle? Plus une religion sera merveilleuse plus elle aura d'empire & d'autorité. Les Apôtres commencerent par garder des mesures avec le Judaïsme; Jésus-Christ avoit dit *non veni solvere sed implere*. On ménagea les esprits, la loi de Moïse fut confirmée au Concile de Jérusalem jusqu'à nouvel ordre; mais depuis elle fut minée sourdement, & peu-à-peu il falloit enterrer la Synagogue avec honneur. Dieu avoit donc des mesures à garder avec les humeurs.

CHAPITRE X.

Sur l'Eglise & les Conciles.

Qui m'assurera, dit un Indien, que l'Ecriture-Sainte est un livre révélé?

L'Eglise.

C'est moi.

C

L'Indien.

Pourquoi faut-il que je vous croye?

L'Eglise.

Je suis infaillible.

L'Indien.

Prouvez-moi cela.

L'Eglise.

Jésus-Christ me l'a promis en St. Mathieu.

L'Indien.

Qui m'assurera que St. Mathieu est vrai?

L'Eglise.

C'est moi.

L'Indien.

Ainsi vous prouvez St. Mathieu, & St. Mathieu vous prouve. Je ne m'rends point à ce cercle vicieux : à d'autres ! n'est-ce pas vous qui avez décidé

autrefois qu'il n'y avoit point d'Antipo-
les ?

L'Eglise.

Oui.

L'Indien.

Etes-vous encore de cet avis ?

L'Eglise.

Non.

L'Indien.

Vous vous trompâtes donc autrefois ?

L'Eglise.

Oui parceque c'étoit un fait , & je
is faillible dans les faits.

L'Indien.

Ah! vous pouvez vous tromper dans
s faits! Mais l'existence, la mission,
s miracles, les souffrances, la mort,
résurrection & l'ascension de Jésus-
Christ sont des faits, ainsi que la des-
cente du St. Esprit, la prédication des
apôtres, l'arrivée de St. Pierre à Rome,
& tous les fondemens de votre foi.

L'Eglise.

Oh ! ce sont des faits dogmatiques & dans l'affaire du Jansénisme on a prouvé d'une façon victorieuse que je suis infallible dans les faits dogmatiques. J'ai toujours acquis quelque chose dans les différentes attaques que les hérétiques m'ont faites ; cela a servi à développer mes droits. Dans les commencements je rampois aux pieds des Souverains & des Magistrats ; je les flattois ; je confessois le pouvoir le plus tyrannique quand j'avois besoin des tyrans ; dans la suite engraissée des bienfaits des Souverains je suis devenue aussi puissante qu'eux, j'ai même été jusqu'à les déposer, les faire assassiner &c. oh ! depuis les Apôtres je suis bien changée !

L'Indien.

Mais soiez donc d'accord avec vos principes. Vous dites que le pouvoir des Rois vient de Dieu ; comment pouvez-vous désobéir à une puissance qui vient de Dieu ?

(37)

L'Eglise.

Dieu & moi nous ne sommes qu'un ;
c'est mon Epoux ; il approuve tout ce
que je dis & ce que je fais. Grégoire
VII. que j'ai mis au nombre de mes
Saints déposa l'Empereur Henry IV.
fit révolter son fils contre lui & publia
des indulgences pour tous ceux qui ser-
viroient le fils contre son pere ; le tout
parcequ'il vaut mieux obéir à Dieu
qu'aux hommes.

L'Indien.

Cela est merveilleux ! vos Souverains
Occident sont donc bien débonnaires ?
Ah ! si le Mogol . . .

L'Eglise.

Ah ! je ne crains point les Souverains,
quelque méchans qu'ils puissent être. J'ai
de pieuses ressources pour mettre à la
raison ceux qui ne sont point assez sou-
mis à mes loix. Henry III. Henry
V.

L'Indien.

Je vous entends. Voilà une abomi-

ble Epouse. Je vois, Madame, qu'il est dangereux de se brouiller avec vous!

L'Indien ne put tenir à cet horrible entretien; ayant appris qu'il y avoit un Concile assemblé à Constance, il y alla par curiosité & pour s'instruire; m'content de l'Eglise dispersée il voulut la voir assemblée dans l'espérance d'en être plus satisfait. En arrivant à Constance il ne trouva que théâtres, bains & filles de joye aux fenêtres. Qu'est-ce donc que ceci, dit-il, au Secrétaire du Concile! ah! lui dit celui-ci, nous ne sommes pas toujours occupés à disputer, quand nous avons bien chicané de part & d'autre, sans nous entendre nous nous donnons un peu de relâche ainsi pour la commodité & l'usage des Peres il y a 1370. personnes occupées à nous délasser.

Savoir.

Pu.	suivant le Concile.	450
Etuvistes, baigneurs, parfumeurs		600
Bateleurs, farceurs &c.		320

Total des Personnages consacrés
à récréer les Peres du Concile. 1370

Vous voiez que le St. Esprit est en bonne compagnie.

Mais, reprit l'Indien, combien êtes-vous de Peres assemblés? Nous sommes tant Evêques qu'Abbés & Docteurs, répondit le Secrétaire, 910.

Mais 450. filles ne vous fussent pas!

Oh! que si! repartit le Secrétaire, car vous observerez que le plus grand nombre est Italien, & vous savez.

J'entends. Quelles horreurs! & vous prétendez que le St. Esprit préside à votre assemblée?

En doutez-vous, dit le Secrétaire? le

St. Esprit ne s'embarasse point de nos

honneurs; la discipline ne l'intéresse point;

n'y a que le dogme dont il prend soin.

Aussi nous ne sommes point infailibles

sur la discipline, nous ne le sommes que

sur le dogme. Telle action damne au-

jourd'hui un Chrétien qui ne le dam-

noit point dans les premiers siècles de

Eglise; c'est une suite de la variété de

notre discipline & de l'instabilité de nos

lois, que nous faisons & que nous an-

nullons à volonté suivant les tems & les

(b) circonstances.

(b) Les Apôtres ont renouvelé les cérémo-

nies légales abolies par leur maître; au Concile

Ainsi donc , reprit l'Indien , vous rendez inutile la passion du fils de Dieu & vous en réhabilitez la valeur comme il vous plaît ? j'entends.

Mais pourquoi êtes-vous assemblés ici ?

Pour trois choses , dit le Secrétaire ,
1°. pour faire cesser le schisme. 2°. pour condamner Wiclef & Jean Hus. 3°. pour réformer la discipline.

1°. Pourquoi vouloir abolir le schisme ? il ne fait aucun mal. Ste. Catherine de Sienne s'est sauvée dans un parti & le B. Pierre de Luxembourg dans un autre. Vous voyez donc qu'il est indifférent de tenir pour l'un ou pour l'autre des Papes.

2°. Vous voulez condamner Wiclef & Jean Hus : mais vous ne sauriez être juges dans votre propre cause, où est le tiers qui vous jugera , car sans cela suivant les loix naturelles on aura droit d'appeller de votre sentence ?

Oh ! nous l'empêcherons bien , dit le Secrétaire , car nous les ferons brûler.

de Jérusalem elles ont été détruites de nouveau. Chaque Concile a détruit ou ajouté quelque chose au culte & au dogme. Autrefois les Chrétiens n'alloient point à la Messe , aujourd'hui l'on est damné lorsqu'on y manque &c.

Brûler, dit l'Indien; comment! vous oubliez donc que votre loi est une loi de charité? Vous faites un crime à Mahomet d'avoir établi sa religion par l'Épée, & vous défendez la vôtre par le feu? Vous appelez tyrans les Souverains qui vous persécutoient autrefois & qui brûloient les Chrétiens qui ne pensoient point comme eux. Vous avez-là un sûr moyen de faire des prosélytes.

30. Vous voulez réformer la discipline; cela me paroît inutile, car après vous d'autres Conciles vous réformeront vous-mêmes. Vous prenez sans doute conseil de ces 1370. personnes que vous entretenez à votre suite? n'appréhendez-vous pas qu'on ne vous dise: *medice, cura te ipsum?*

Oh! nous ne craignons point la rétorique, dit le Secrétaire, parceque nous sommes les maîtres. C'est bien le moins que nous soyons dispensés des loix que nous avons la peine de faire. Savez-vous pourquoi nous les faisons?

C'est sans doute, dit l'Indien, pour obliger à bien vivre & pour rendre les mœurs plus saintes.

Quelle erreur! répliqua le Secrétaire, voici le secret, n'en dites rien à person-

ne. Comme l'Eglise est obligée d'être sainte nous faisons des loix qui ordonnent la sainteté, afin de sauver les apparences; mais ces loix n'obligent que les pauvres, pour de l'argent nous en dispensons les riches: de-là deux avantages; 1^o. nous sommes beaucoup plus riches que les Apôtres, les deux recettes de la Datterie de la Pénitencerie font entrer tous les ans 30. millions dans les coffres du Pape; l'or tombe à proportion dans les Secrétariats des Evêques 2^o. par là les Grands qui n'ont pas le tems de s'instruire sont toujours dans notre dépendance; en faisant semblant d'avoir beaucoup de foi en nous, ils nous imposent au peuple qui a une foi sincere; d'ailleurs ces mêmes Grands trouvent en nous de la reconnoissance, nous leur soumettons le peuple qu'ils écorchent sans qu'il ose crier, & nous ne les gênons point dans leurs dérèglements.

L'Indien furieux quitta brusquement l'honnête Secrétaire du Concile & retourna dans sa patrie, où il mourut tenant une vache par la queue, parce que le Dieu Brama a attaché des indulgences à ceux qui mourront dans cette attitude.

Le Concile de Bâle n'a été œcuménique que jusqu'à la 25^e. session, alors par ordre du Pape Eugene IV. le St. Esprit retira pour se rendre à Florence. Le St. Pere le punit par-là d'avoir inspiré aux Peres les décisions suivantes, 10. que le Concile général est supérieur au Pape. 11. que les réserves, les expectatives, les annates sont des abus à réformer. En effet le Saint Esprit n'avoit-il pas tort de ruiner & d'humilier son Vicaire?

Æneas Sylvius devenu Pape désavoua tout ce qu'il avoit fait au Concile de Bâle dont il étoit Secrétaire. Voilà à quoi le St. Esprit s'expose lorsqu'il n'est pas favorable à la Cour de Rome. Jugez comment elle traite les vils mortels qui osent s'élever contre elle.

Les Conciles ont seuls le droit d'interpréter l'Ecriture, ainsi que celui d'établir son authenticité, moyen sûr de n'avoir jamais tort. Cela posé, le Concile a toute l'autorité & l'Ecriture n'a que celle que le Concile lui donne. Mais la Cour de Rome a soin d'empêcher que le Concile n'aille trop loin. Le Saint Esprit de Rome lié d'intérêt avec Philippe II. étoit le Censeur & l'examineur de celui de Trente.

Un Concile général a seul droit de donner des décisions. Un Concile national ne jouit point de la même autorité: cependant le St. Esprit a promis de se trouver par-tout où trois personnes s'assembleroient en son nom.

CHAPITRE XI.

Sur les Martyrs & les Peres.

LEs Martyrs ne prouvent rien pour une religion. Chaque Religion a des pieux entêtés qui sacrifient leur vie pour ce qu'ils regardent comme des vérités essentielles au salut.

Les Martyrs déshonorent Dieu qui ne peut point permettre que les hommes fassent mourir ceux qui croient en lui.

Les sentimens des Peres ne prouvent pas plus que ceux des Rabins, des Bramines, des Mollaches &c.

L'antiquité d'un dogme ne prouve rien contre le bon sens & la raison qui sont antérieurs à toutes les Religions, & contre lesquels l'erreur ne peut jamais prescrire.

CHAPITRE XII.

Du Pêché originel.

UN Dieu juste doit-il punir les enfans des fautes de leur Pere ? Sans la moindre point de péché ; comment les enfans d'Adam à qui Dieu n'avoit rien prescrit peuvent-ils être coupables ? c'est le Myſtere !

Dieu a créé l'homme à ſon image, l'homme le lui a bien rendu, diſoit un Philoſophe ; la douleur eſt la ſeule voie que les hommes connoiſſent pour punir ceux qui les offenſent, donc, ont-ils dit, la douleur eſt une punition. Ainſi parce que tous ſouffrent ils ont conclu que tous étoient coupables, de là il leur a paru un coupable général qui, aiant été représentant de tous, a péché pour tous & a généraliſé la punition ; ce coupable ne pouvoit être que le Pere commun. Telle eſt la ſource du péché originel ſuivant St. Auguſtin ; mais, lui dira-t-on, les douleurs des Martyrs, des ſaints, & des enfans qui viennent d'être baptiſés ſont-elles une punition ? dans ce cas le Baptême ne juſtifie pas. Si l'on

répond négativement, la douleur n'est donc point une punition.

La douleur ne peut être, dit-on, qu'une punition du péché. Le péché originel est égal dans tous les enfans, la concupiscence est égale dans tous les adultes, pourquoi ne souffrent-ils point également? d'ailleurs si la douleur est une punition, le plaisir devrait être une récompense. Qu'est-ce donc que la douleur & le plaisir chez les Chrétiens? l'un nous fait éviter ce qui nous nuit, l'autre nous fait chercher ce qui nous sert. Est-ce donc deux bienfaits spéciaux de Créateur qui ne voulant pas attacher les moyens de conserver notre existence à la longueur du raisonnement, les a fait dépendre de la vivacité du sentiment?

Dans le système du péché originel le monde a eu besoin de réforme. Pourquoi Dieu ne faisoit-il point les choses telles qu'elles devoient être tout d'un coup? Dieu ne fait rien de mal, pourquoi l'homme eût-il été mal fait? Mais, dit-on, la mort est un mal; cela est faux. La mort est un ordre nécessaire & indispensable dans la nature. L'homme est matière en partie, la matière est essentiellement mobile & divisible, donc

omme est essentiellement mortel, donc
n'est pas besoin d'imaginer un péché
ginel pour faire entrer la mort dans le
nde. Par la loi de la nature tous les
ps tendent sans cesse à s'altérer, à se
composer & à se détruire.

Mais d'où vient cette pente prétendue
e tous les hommes ont au mal? C'est
e suite du péché originel.

°. Elle ne peut venir de Dieu à moins
il ne nous l'eût donnée que pour nous
punir; c'est lui faire dire, en consé-
quence de ton péché tu aimeras le pé-
, & tu trouveras toujours du plaisir
à aimer.

°. Cette pente ne vient pas de nous-
mes; sommes-nous maîtres de nous
mer ou de nous ôter des penchans,
s pouvons tout au plus les affoiblir
leur opposant leurs contraires. Si
penchans dépendoient de nous, nous
changerions à notre gré & ils ne se
uveroient point dans tous les hommes.

°. Cette pente ne vient point des
atures placées hors de nous. Elles
peuvent nous donner ni facultés ni
inations, elles servent tout au plus
exercice des facultés qui sont en nous:
je conclus que tous nos penchans

font bons, mais nous en faisons un mauvais usage relativement à nous-mêmes aux autres créatures, circonstances qui ne changent point le fond de nos passions quoiqu'elles en rendent l'usage mauvais. En un mot il répugne à la bonté de Dieu d'avoir mis l'homme dans une situation où il peut l'offenser & perdre, ou d'avoir permis qu'il se trouve dans cette situation.

Qu'est-ce que la nature déchue? la nature est-elle dans un autre état qu'elle n'a jamais été? Les essences, les réalités déterminées au moment de la création ont-elles pu changer? Si l'homme a commencé à sentir, à être agréablement remué, c'est parceque telle est sa nature, & non parcequ'il a péché. Adam n'eût point mangé de la pomme s'il n'avoit été poussé par sa nature que cette manducation lui faire plaisir. La résolution qu'Adam & sa femme prirent de manger de la pomme ne pouvoit partir que d'une inclination qu'ils avoient au mal, puisqu'ils savoient qu'il y avoit du mal à manger. Quel homme fait quelque chose sans inclination? Le penchant au mal a donc précédé le péché originel & n'est point une suite.

Dire que le péché d'Adam étoit nécessaire, dire que c'est une faute heureuse *felix culpa*, c'est faire dépendre Dieu d'autre chose que de lui-même.

Mais, la liberté! donner la liberté à l'homme d'offenser Dieu, c'est lui donner des armes pour se tuer. Si le péché offense réellement Dieu, & si l'homme peut commettre le péché, qu'est-ce qu'un Dieu qui est assez peu jaloux de lui-même pour permettre qu'on l'offense?

CHAPITRE XIII.

De la Trinité.

§. I.

Dieu est infiniment simple, dont il n'est point triple en personnes; car on pourroit considérer un être plus simple que lui, un être qui ainsi qu'en substance seroit un en personne.

§. II.

Les trois personnes de la Trinité ne sont autre chose que trois différens états, sous lesquels on a envisagé la

puissance, la sagesse & la bonté de Dieu.
Les premiers Peres de l'Eglise avoient
puisé cette division dans Platon; ils
etoient Sociniens.

§. III.

Plus la Trinité est au dessus des forces de notre entendement, plus il faut des preuves claires que ce mystere a été révélé. Où sont ces preuves? Le Concile de Nicée a déterminé la divinité du fils contre les Ariens. Le Concile de Constantinople a déterminé celle du Saint Esprit contre Macedonius. Le Concile de Francfort a ajouté la particule *filiale*, contre les Grecs schismatiques. Toutes les preuves tirées de l'Ecriture sont très-équivoques & sont une matière de disputes interminables.

Où en feroit la Religion Chrétienne si on lui ôtoit les mots de procession, génération, relation, consubstantiabilité &c. mots inventés pour prouver des choses totalement improbables?

CHAPITRE XIV.

De la nécessité de la Religion Chrétienne.

UN Ne Religion pour être admise doit être nécessaire au bien de la Société ou à la probité de chaque individu. 1^o. Loin d'être nécessaire à la société elle y nuit.

Elle inspire de la haine pour tous ceux qui ne pensent point comme nous.

Elle inspire de la haine pour les richesses, ce qui tend à détruire le commerce ce bien commun des nations.

Elle fait consister la perfection dans la virginité & par là détruit la population.

Elle ordonne de fuir les plaisirs & de se rendre malheureux.

Elle ordonne de renoncer à ses parents, amis &c. ce qui feroit de l'univers un vaste désert, peuplé par des hiboux.

En un mot la société est fondée sur la nature humaine telle qu'elle est, or la Religion Chrétienne détruit notre nature telle qu'elle est sans y substituer une

meilleure pour le bien général, donc elle détruit la société.

Si tous les hommes étoient de parfaits Chrétiens, ils feroient tous malheureux en cette vie pour être heureux dans l'autre; or si tous les hommes en particulier étoient malheureux, toute la société feroit malheureuse. Il arrive de-là que les Chrétiens ne sont pas assez infensés pour observer leur Religion à la lettre. De-là le petit nombre des Elus avoué par les Chrétiens mêmes.

Les Chrétiens sont-ils plus honnêtes gens que d'autres? non. Épictète, Socrate, Marc-Aurele &c. étoient des payens beaucoup plus honnêtes gens que St. Jérôme, St. Bernard, St. Grégoire VII. ou St. Ignace.

Une Religion qui expie trop facilement les crimes des hommes est très-propre à leur en faire commettre. Le Chrétien a plus de ressources qu'aucun autre pour appaiser ses remords & pour devenir innocent. Rien n'étoit plus facile aux premiers Chrétiens que de mener impunément la vie la plus criminelle; souvent ils attrapotent Dieu en différant le baptême qu'ils ne recevoient qu'

l'article de la mort. La confession est une ressource bien commode contre les désordres que l'on a commis.

Si le baptême eût été nécessaire au salut, Dieu eût dû l'instituer aussitôt après le péché d'Adam, son fils en avoit tout aussi besoin que moi. Pourquoi ne pas différer le baptême jusqu'à l'article de la mort, l'expédient n'est-il pas plus sûr que la confession qui ne remet les péchés que sous la condition d'un repentir incertain?

La Religion Chrétienne nous donne une fausse idée de Dieu; car la justice humaine est une émanation de la justice divine & doit être de la même nature. Or suivant la justice humaine nous devons blâmer Dieu de la conduite qu'il a tenue envers son fils, envers Adam, envers sa postérité, envers les peuples qui ont jamais entendu parler de l'Évangile &c.

Les remords des mourans ne prouvent rien ni pour ni contre la Religion, sont l'effet de l'affoiblissement des organes & de la force des préjugés. Un Turc n'éprouvera aucun remord pour avoir foulé aux pieds la Bible, ni un

**Chrétien pour avoir profané l'Alcoran.
Mettez les deux objets en raison in-
verse des personnes & vous verrez
deux hommes au désespoir & égale-
ment fous.**



ANALISE.

du Traité

THÉOLOGIE-POLITIQUE

DE SPINOSA.

ON prétend que Benoît Spinoza a été le premier Athée de système, ou le premier qui ait réduit l'athéisme en principes. Son pirrhonisme est du moins bien méthodique & par-là très-dangereux. Il goûtoit fort la méthode de Descartes, & il vouloit l'introduire dans la Théologie. Cette méthode, vous la savez, elle consiste à se dépouiller de tout préjugé, à se rendre qu'à l'evidence & à la démonstration. Jugez où cela le mene. Le Lami, Bénédictin, a épuisé toute sa métaphysique pour réfuter ses paralogismes sur les Prophéties & sur les miracles. Mais je ne fais comment il se tire de ces questions de fait par rapport aux momens de la Religion. Bayle par cet esprit de critique qui signala sa plume contre tous les écrits de son tems de quel-

que réputation, Bayle a essayé sa logique contre Spinoza, & Bayle est lui-même un Spinoliste.

Pour moi dans la lecture que j'ai faite du *Tractatus Theologico-Politicus*, je me suis principalement attaché aux points de critique qui concernent l'Ecriture Sainte & c'est surquoi je m'étendrai le plus dans cette espece d'analyse.

Spinoza dans sa préface examine la nature de la foi, & la définit une pure crédulité, un préjugé perpétuel dont l'effet est d'éteindre les lumieres naturelles de l'entendement. Ainsi bien loin de faire une vertu de la foi, rien, selon lui, n'est plus injurieux au créateur de la raison, que de rejeter & d'étouffer cette raison comme un présent de la nature corrompue. Il soutient que par le droit naturel aucun homme n'est tenu de vivre au gré d'un autre homme; & par conséquent que la maniere de penser doit être aussi libre que celle de sentir. Il remarque que tous les troubles qui surviennent dans un Etat par rapport à la Religion proviennent uniquement de ce qu'on exige en loi de l'Etat des choses de pure spéculation, de ce qu'on fait des crimes aux hommes de leurs opinions, & de

qu'on immole les défenseurs de ces opi-
 ions, non au salut public & à la société,
 mais à la passion & à la cruauté de leurs
 adversaires. Il ajoute que si l'on ne pu-
 roit que les actions, & que les discours
 fussent impunis, jamais on ne verroit
 arriver de pareils troubles, & que les
 disputes de Religion n'aboutiroient point,
 comme elles font souvent, à des révol-
 tes & à des guerres. Enfin il soutient
 qu'il est permis d'examiner l'Ecriture-
 sainte comme un autre livre, & que
 c'est un abus de poser, comme un fonde-
 ment nécessaire pour en avoir l'intelligen-
 ce, & pour en pénétrer le vrai sens,
 qu'elle est par tout véritable & toute di-
 vine, ce qu'on ne pourroit, dit-il, affir-
 mer qu'après un profond examen & une
 parfaite intelligence.

Voilà les principaux paradoxes conte-
 nus dans sa préface. Je laisse à votre
 religion & à vos lumières à vous défen-
 dre contre ces argumens : car je ne suis
 que l'historien de Spinosa. Ce qu'il
 a de singulier, c'est qu'il soumet bon-
 nement son livre à l'examen & au juge-
 ment des Puissances souveraines de son
 pays : mais aussi il écrivoit à la Haye
Nam si quid horum quæ dico judicabunt

„ patriis legibus repugnare, vel communem
 „ salutem obesse, me errare potuisse fateor
 „ ne autem errarem sedulo curavi, & apud
 „ primos, ut quidquid scriberem, legibus
 „ patriæ, pietati, bonisque moribus
 „ non responderet”. Il répète la même
 chose à la fin de son livre.

Spinosa qui avoit été Juif, avoit étudié à fond le texte de l'Ecriture-Sainte & son ouvrage contient beaucoup d'érudition Rabbinique. Ce nouvel Athée pour fonder son Pirrhonisme, n'osa pas de haute lutte s'inscrire en faux contre l'Ecriture-Sainte. Il y a bien plus d'art chez lui. Il commence par examiner physiquement la nature du droit Prophétique & bientôt il en fait disparaître le merveilleux. Il vient ensuite aux miracles & par l'analyse qu'il en fait, on voit qu'il les confond purement & simplement avec les effets naturels. Jusque-là c'est un philosophe qui s'essaye; mais enfin il attaque la vérité de l'histoire sainte, & soumettant à son audacieuse critique l'ouvrage même du St. Esprit, il relève dans les historiens sacrés une infinité de contradictions & d'anachronismes prétendus. Moïse, selon lui, n'est plus l'auteur du Pentateuque ou des cinq

es qu'on lui attribue; Josué, Samuel
 ont jamais écrit leurs histoires; nos
 prophéties ne sont que des fragmens tron-
 chés, informes & mal digérés qui ne mé-
 ritent pas grande foi. Après cela, con-
 sidérant le gouvernement spirituel & tem-
 porel, il nous fait considérer toute l'éco-
 nomie des loix Mosaiques comme de
 vaines spéculations à notre égard. Leur
 Religion comme leur politique n'étoit,
 pour eux, propre qu'à eux, n'étoit faite que
 pour eux, & n'a rien de commun avec
 les autres hommes. On voit où il en
 veut venir, & il l'insinue fort clairement:
 est que suivant ses principes la Religion
 est que Police, & par conséquent que
 toute Religion est indifférente; que tou-
 te Religion est bonne en soi, comme
 tout gouvernement est bon suivant les
 divers genres & les différens caracteres
 des peuples qui veulent bien s'y soumet-
 tre; voilà tout le plan & la gradation de
 ce fameux Pirrhonisme qui a tant de Sec-
 teurs aujourd'hui. Je vais vous faire
 parcourir légèrement toutes ces matieres
 en vous marquant seulement les gros traits
 de l'ouvrage & ce qui m'a le plus frappé
 dans un examen assez superficiel, & qu'as-
 surément je n'ai point fait *ex professo*,

Le mot de Prophétie signifie *révélation*: or selon Spinoza, les connoissances naturelles sont des révélations: car, dit-il, toutes les connoissances que nous acquérons par les lumieres naturelles viennent de Dieu, & sont une suite nécessaire des causes qu'il a créées. Voici comment il argumente.

Puisqu'il est certain que notre ame a la faculté d'acquérir certaines notions qui nous servent à expliquer la nature des choses, & qui nous en montrent l'usage que parcequ'elle a en elle-même une vive impression de la nature de Dieu qu'elle participe de cette nature; nous pouvons regarder avec raison la nature même de l'ame comme la première cause de la révélation divine: car tout ce que nous comprenons clairement & distinctement nous est dicté par cette idée de Dieu, non pas à la vérité de vive voix mais d'une manière bien plus excellente & qui convient parfaitement à la nature de notre ame, comme l'a sûrement prouvé quiconque a sçu goûter une fois la certitude de l'entendement. *Qui caritatem studinem intellectus gustavit,*

Développez ce grand principe & appliquez-le à ce qui suit, vous verrez

as sommes tous nés Prophètes comme
 us naissons tous Physiciens. Tout ce
 e Dieu a révélé aux Prophètes leur a
 révélé ou de vive voix, ou par si-
 es, ou de ces deux manieres à la

Or les signes & la parole ou étoient
 ls & indépendans de l'imagination du
 phète qui voyoit & qui entendoit, ou
 toient qu'imaginaires; c'est-à-dire que
 agination du Prophète, lors même
 il étoit bien éveillé, se trouvoit dis-
 ée de façon qu'il croyoit clairement
 endre des paroles & voir des signes.

Par exemple, la voix qu'entendit Sa-
 el étoit une voix imaginaire. *Et rur-*
apparuit Deus Samueli in Shilo quia
nifestatus fuit Deus Samueli in Shilo
vo Dei. La preuve que cette voix de
 u ne parloit qu'à l'imagination de l'en-
 prophétique, c'est qu'elle lui sem-
 être celle d'Elie qui lui étoit fami-
 e.

Telle étoit encore la voix qui se fit
 endre à Abimelech & *dixit ipsi Deus*
omnis, &c.

Ce sont-là les Prophètes songeurs dont
 nafa semble ici faire une espece à
 ; mais en songe ou bien éveillés, ils

n'en étoient pas moins inspirés de Dieu.
N'est-il pas le maître de prendre
le tems comme il lui plaît ?

Une autre preuve, selon lui, que
les Prophètes n'ont eu de révélation que
par le moyen de l'imagination, c'est qu'ils
se font parler presque toujours & qu'ils s'ex-
priment eux-mêmes par énigmes &
paraboles, & qu'ils rendent les idées
plus spirituelles par des images corpo-
relles, ce qui cadre à merveille avec la
nature de l'imagination.

Il conclut de là que les Prophètes
n'étoient pas doués d'une ame plus excel-
lente que les autres hommes, mais seulement
d'une imagination plus vive. Salomon
en effet, le sage Salomon, n'eut pas
le don de prophétie ; & nous voyons
souvent des hommes grossiers, &
souvent des femmes comme Agar, la ser-
vante d'Abraham, prophétiser tant
plus. Il en rend une raison bien ma-
tiérielle : c'est que ceux qui ont
une imagination plus vive sont moins propres
à concevoir des choses purement intelligibles, & ceux
au contraire qui ont plus d'entendement
qui cultivent davantage la faculté in-
telligente, ont l'imagination plus tempérée.
Les Prophètes eux-mêmes étoient

persuadés que leur imagination avoit beaucoup de part aux visions qui leur arrivoient, qu'ils s'en défioient souvent & mandoient à Dieu des signes sensibles pour s'assurer de la vérité des révélations: *Da mihi Signum ut sciam quod tu cum loqueris*, disoit Gédéon. Abraham dans la Génèse demande à Dieu la même chose.

Si nous considérons le caractère des prophètes (c'est toujours Spinosa qui raisonne) nous le trouverons ordinairement conforme au génie & à la condition des prophètes. Ce caractère est différent dans chacun d'eux, & sans doute varioit, suivant la disposition du tempérament, de l'humeur & de l'imagination de chaque prophète.

Nous avons des Prophètes gais qui étoient d'une humeur agréable & naturellement portés à la joie. Ceux-ci n'annoncent que des histoires & des fêtes. Il y en a de tristes & d'atrabilaires, ceux-ci prédisent que des maux, des guerres & des vengeances. On en remarque d'autres qui sont éloquens & sublimes; d'autres sont obscurs, confus & rampans; un élevé dans les champs ne parle que de troupeaux & tire les ima-

ges qu'il présente des idées basses de condition; l'autre né soldat & nourri des armes, orne son discours d'expressions militaires & ne parle que de combats.

Le bilieux Ezéchiel est toujours en lere & ne prophétise que du mal; la reté passe jusque dans son style. Mic du même caractère n'annonce que horreurs au pauvre Achab. Amos, l'isan grossier, peint sa rusticité par. Le mélancolique Jérémie pleure sans se & ne prédit que des sujets de larmes. Isaïe & Daniel formés dans la politesse des Cours, sont élevés, tendres & chers.

Mais voici selon Spinoza un effet marqué du concours de l'imagination & des inspirations prophétiques. Elisée pressé par Joram de lui faire quelques prédictions, demande qu'on lui amène un joueur d'instrumens pour le mettre en mesure & pour égayer son imagination. *Adducite mihi psaltem* & d'abord il prophétise quantité de bonnes choses.

Vous allez voir comment Spinoza a fond ici les causes secondes avec la première, Dieu avec la Nature. Il a fait plus haut cet argument. La

de la nature n'est autre chose que la puissance de Dieu : Or il est certain que nous ne saurions comprendre toute l'étendue de la puissance divine, tant que nous ignorons les choses naturelles ; c'est ce qui fait que nous recourons mal à propos à cette puissance de Dieu toutes les fois que nous ignorons quelque cause naturelle, qui n'est en effet autre chose que cette même puissance de Dieu. Voici le pur naturalisme.

Le Peuple, dit Spinoza, s'imagine que la puissance & la providence de Dieu éclatent jamais davantage que quand il arrive dans la nature quelque chose d'extraordinaire ou de contraire à l'opinion qu'il a de la nature. Il croit que Dieu ne prouve plus sensiblement l'existence de Dieu que le dérangement qu'il figure alors être arrivé dans l'ordre de la nature : de là tous ceux qui veulent expliquer les phénomènes & les miracles par les causes naturelles sont regardés comme des impies qui veulent détruire l'existence de Dieu ; car le peuple se persuade que Dieu est dans l'inaction tant que la nature fait son cours ordinaire, & que la nature au contraire n'opère plus, qu'il plaît à Dieu d'opérer par lui-même.

même. C'est pourquoi il suppose deux puissances tout-à-fait distinctes, celle de Dieu & celle de la nature. Il confesse pourtant que cette dernière est déterminée par celle de Dieu qui l'a créée, aux effets naturels qu'elle produit ; mais il ne fait ce qu'il entend par l'une & par l'autre de ces deux puissances, ce que c'est que Dieu & la nature. Il se figure seulement la puissance de Dieu comme un Empire absolu, & la puissance de la nature comme un simple mobile ou comme un ressort fort borné pour ses opérations.

Telle est l'erreur populaire qui accorde les miracles. Spinoza veut nous guérir & pour cet effet il soutient qu'il n'arrive rien dans la nature qui ne soit une suite nécessaire des loix de la nature, que ces loix s'étendent à tout ce qui peut être connu, même par l'intelligence divine, qu'enfin la nature garde toujours un ordre fixe & immuable. Il ajoute que le nom de miracle ne peut s'entendre que respectivement à l'opinion des hommes, & ne signifie en effet autre chose qu'un accident peu commun. On ne peut expliquer les causes naturelles par la comparaison d'un accident plus

inaire. Il est certain, poursuit-il, qu'autrefois les hommes ont regardé comme des miracles tout ce qu'ils ne pouvoient expliquer; & le peuple encore aujourd'hui n'explique les effets naturels qu'en recherchant dans sa mémoire quelque autre effet semblable qu'il voit sans s'étonner. Car tel est le génie du Peuple, il croit suffisamment comprendre une chose lorsqu'il la voit sans étonnement. *Tum enim vulgus rem aliquam se satis intelligere existimat, cum ipsam non admiratur* Chap. pag. 70.

Il conclut de là que plus on connoît les causes naturelles, plus on avancera dans la connoissance de Dieu. Ce n'est pas-là ce que disent nos pieux imbécilles à l'usage de Rome qui connoissent l'ignorance dont ils font profession. *Tan-
piu malo Theologo, quanto piu grande
filosofho.*

Spinoza vient ensuite au naturalisme des miracles, & d'abord il remarque que les faux Prophètes en ont fait d'aussi bien qu'estés que ceus des vrais Prophètes. Les circonstances des miracles prouvent selon lui, qu'ils exigent des causes naturelles, elles concourent du moins ordinairement avec les miracles.

Pour que les Egyptiens soient frappés de la lepre, il faut que Moïse répande en l'air des flameches de feu. Les sauterelles qui désolèrent l'Egypte y furent apportées par un vent d'orient qui souffla pendant un jour & une nuit & furent emportées par un vent d'occident.

La mer se retira pour laisser passer les Hébreux, par un vent du nord qui souffla violemment toute une nuit. Dieu, dit le cantique de Moïse, envoya son vent.

J'ai lu quelque part, peut-être dans Appien, ou dans Diodore, qu'un Capitaine Syrien remporta une grande victoire contre les Perses, à-peu-près de la même façon que Moïse fit sur Pharaon par l'observation du flux & reflux du Golphe Arabique.

Le Soleil arrêté par Josué n'étoit, selon Spinosa, qu'un phénomène naturel que l'ignorance du Peuple de Dieu a transformé en miracle. Il croit que la durée extraordinaire de ce grand jour fut l'effet d'une réfraction de la lumière causée par la glace qui se trouvoit alors dans la Région de l'air. La rétrogradation du Soleil, autre prodige de même nature, dont on fait honneur à Isaïe, étoit peut-être

un parélie, ou double Soleil, qui pou-
voit fort naturellement faire l'effet qu'on
lui attribue sur le Cadran du palais d'E-
zéchiàs. Un Anti-Convulsionnaire pour-
roit s'accommoder de ce que Spinoza dit
ici des miracles.

Le stile obscur & figuré de l'Ecriture-
Sainte a fait encore supposer bien du
merveilleux où certainement il n'y en a
point.

Zacharie s'exprime ainsi sur l'évène-
ment d'un combat, *Dies erit unicus Deo
tantum notus; non erit enim dies neque nox
Tempore autem vespertino lux erit.* Il
semble, dit Spinoza, annoncer un grand
miracle; & tout cela néanmoins ne veut
dire autre chose que le combat tout le jour
sera douteux, que l'événement n'en est con-
nu que de Dieu seul, & que sur la fin du
jour la victoire se déclarera pour Israël.
Telle est la description métaphorique
qu'Isaïe au Chap. 13. fait de la désola-
tion de Babylone. *Quoniam Stella Cæli,
usque sidera non illuminabunt luce suâ &c.*
Ces différentes observations conduisent
Spinoza à établir cette règle pour l'inter-
prétation de l'Ecriture-Sainte. C'est, dit-
il, de ne lui attribuer rien comme ma-
rveilleux de foi, dont nous ne soyons bien

éclaircis par l'histoire même de l'Ecriture.

Mais, poursuit-il, il faudroit déterminer le génie & toutes les propriétés de la langue en laquelle sont écrits les livres saints ; & comme il est constant que tous les Ecrivains de l'Ancien & du Nouveau Testament étoient Hébreux, il faudroit avoir une connoissance exacte de la langue Hébraïque & une histoire sûre des différens livres qui composent l'Ecriture - Sainte ; il faudroit savoir à juste la vie & les mœurs de chaque Ecrivain, son caractère particulier & le temps dans lequel il a écrit ; ensuite la forme de chaque livre, comme il a été transmis jusques-à nous & par quelles mains &c.

Or, continue notre Critique, nous n'avons qu'une connoissance fort imparfaite de l'Hébreu, on a perdu la vraie signification d'une infinité de mots qui se trouvent dans la Bible. Les anciens Hébreux n'ont laissé ni dictionnaire, ni grammaire ; le peuple dépositaire de cette langue est errant, dispersé, & sa langue s'est corrompue par le mélange d'une infinité d'autres. On ne connoît presque plus les fruits, les oiseaux & les poissons.

ont il est parlé dans l'Ecriture. Enfin on ignore absolument le genre de la langue Hébraïque & le tour particulier de l'Hébraïsme *Phraseologium*.

D'ailleurs comme les Hébreux divisent toutes les lettres de leur alphabet en cinq classes suivant les instrumens de la parole qui sont les levres, la langue, les dents, le palais & le gozier, on confond souvent les lettres gutturales avec les lettres muettes; de plus un seul mot a une infinité de significations différentes. Enfin ce qui est la source de tant d'équivoques, les verbes à l'indicatif n'ont point de présent, de préterit, ni d'imparfait; à l'impératif & à l'infinitif, ils n'ont que le présent, & n'ont aucun temps au subjonctif. Outre cela les anciens Hébreux n'avoient ni accent ni ponctuation pour marquer & distinguer le sens des phrases: la ponctuation Hébraïque n'a été inventée par les Masorètes qu'environ 500. ans après J. Ch. On sait seulement que l'Evangile selon Mathieu & l'Épître aux Hébreux ont été écrits en Hébreu, mais on ne sçait point dans cette langue. On ne sçait en quelle langue a été écrit le livre de Job.

Tous ces prétendus motifs de douter soit de la vérité des sacrés originaux soit de la fidélité des interpretes, donnent lieu à mon incrédule de tirer de belles conséquences.

Puisque la liberté de penser même en matiere de Religion, est de droit naturel, & qu'il n'est pas concevable qu'un homme qui que ce soit, puisse en aucune façon déchoir de ce droit, chaque homme a donc aussi le droit de juger librement de la Religion, & conséquemment de l'interpréter à sa mode. Car pourquoi n'a-t-on pas le droit d'interpréter les loix & de décider souverainement dans les affaires publiques, appartient-il aux Magistrats, si ce n'est parceque ces matieres sont de droit public? De même chacun doit avoir la liberté d'expliquer la Religion à sa guise & d'en porter tel jugement que bon lui semble, parceque la Religion est matiere de droit privé.

Je passe à la partie la plus importante du Traité Théologique & Politique.

Spinosa pour sapper peu à peu l'autorité de l'Ecriture & rendre suspects les livres canoniques, contredit l'antiquité de ces livres & s'efforce de prouver qu'ils ne sont point originaux.

est aisé de sentir où cela doit le mener.

Si Moyse, Josué, Samuel ne sont point les auteurs des livres qu'on leur attribue, si nous n'avons plus d'historiens contemporains & de témoins parlans de merveilles opérées en faveur du Peuple Juif; si en un mot les monumens historiques de ce Peuple ne sont qu'une compilation faite par Esdras plus de 300. ans après les événemens, il s'ensuit qu'on peut humainement révoquer en doute la plupart des faits contenus dans ces livres. Moyse, le plus considérable de nos historiens sacrés, avoit vécu avec les Patriarches; il avoit pu apprendre de ceux ce qu'ils tenoient eux-mêmes de leurs Peres, & ce que ceux-ci par une tradition successive avoient appris des leurs. Cette filiation de témoins qui remonte jusqu'à la création, est du moins une preuve morale de la vérité des faits rapportés dans la Génése. Si l'on démontre qu'il n'est point non plus l'auteur de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, du Deutéronome, il est sûr qu'on doit moins de foi à des historiens dont on n'a point d'auteurs contemporains.

Voilà l'objet & l'idée de la critique de Spinosa.

Les Pharisiens traitoient d'hérétiques ceux qui disoient que le Pentateuque n'étoit pas de Moïse; mais selon Spinosa il y a de fortes présomptions pour soutenir la même chose.

1°. La Préface du Deutéronome peut être de Moïse qui n'a point passé le Jourdain, dont néanmoins elle fait mention.

2°. L'auteur du Pentateuque parle toujours de Moïse à la troisième personne, mais en parle encore avec éloge. *Moses omnium hominum humillimus*: on feroit l'humilité de Moïse de se rendre à soi-même ce témoignage?

3°. La mort de Moïse & le deuil des Israélites sont rapportés dans un de ses livres. En le comparant aux prophètes qui sont venus après lui, on le met bien au dessus d'eux. Cette comparaison ne peut avoir été faite que par un homme né longtems après lui.

4°. L'historien parle de certains lieux sous des noms qu'ils n'ont eus que longtems après Moïse. *Abraham persecutus est hostes usque ad Dan*. Cette ville

est ainsi nommée que longtems après la mort de Josué.

5°. Il y a des histoires poussées fort loin depuis la mort de Moïse. Au chap. 36. de l'Exode v. 34. il est dit que les Israélites reçurent de la manne jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus aux confins de la terre de Canaan, c'est-à-dire jusqu'au tems dont il est parlé au livre de Josué v. 12.

Au livre de la Genèse chap. 36. v. 4. il est écrit *hi sunt reges qui regnaverunt in Edam, autequam regnavit Rex filiis Israelis.* On voit par là que l'historien vivoit sous les Rois d'Israël, & que ce n'est point Moïse qui a écrit la Genèse.

Il est néanmoins constant que Moïse n'a point écrit; mais ses livres sont perdus: Au 17°. chap. de l'Exode v. 14. il est fait mention du livre des guerres d'Israël contre les Amalécites, que Moïse écrit par l'ordre de Dieu. Au chap. 2. des Nombres v. 12. il est encore parlé du livre des guerres du Seigneur où Moïse avoit apparemment compris les guerres contre les Amacélites, & marqué les divers campemens que l'auteur du livre des Nombres chap. 23. v. 2. dit avoir

été décrits par Moyse. Au 24^e. chap. de l'Exode v. 4. & 7. il est parlé d'un livre du pacte *liber patti*, que Moyse lut aux Israélites lorsqu'ils firent la première alliance avec Dieu. Il est encore dit au Deutéronome chap. 1. v. 5. que la 40^e. année après la sortie d'Egypte Moyse expliqua au Peuple toutes les loix qu'il avoit faites. Au 29^e. chap. 4. on lit que Moyse fit de nouveau parler le Peuple, qu'il observeroit ses loix & enfin au 31^e. chap. v. 9. qu'il écrivit un livre qui contenoit & l'explication de ces mêmes loix, & le nouveau pacte fait par le Peuple, & que ce livre suppléoit le livre de la loi de Dieu, augmenté depuis par Josué qui y ajouta le nouveau pacte qu'il fit faire aux Israélites pour la troisième fois.

Mais il faut remarquer que de tous les livres faits par Moyse il n'a été commandé de garder que son fameux catalogue & le livre du second pacte, où il obligeoit non seulement comme dans l'1^{er}. les Israélites qui étoient présens, mais encore toute leur postérité.

Le livre de Josué reçoit les mêmes difficultés que le Pentateuque; il est tous les jours parlé de Josué à la troisième

ne ; on y rapporte des choses arrivées depuis longtems après sa mort, comme par exemple que les Israélites furent fideles à Dieu tant que les vieillards contemporains de Josué vécurent. Il est clair que ce livre a été écrit plusieurs siècles après Josué, par le 14^e. du 10^e. chap. où il est dit au sujet du conseil arrêté par cet habile Capitaine : *Nullus alius, sicuti ille Dies, fuit nec hora, neque postea, quo Deus (ita) obediens cuicumque.* pag. III.

Le livre des Juges n'est point l'ouvrage des Juges, il y auroit de l'absurde à le penser. L'Epilogue au chap. fait voir qu'il est d'une seule main, d'ailleurs l'historien y dit souvent que ce tems-là il n'y avoit point de Roi d'Israël, ce qui prouve qu'il a été écrit sous les Rois d'Israël.

Le livre de Samuel embrasse une infinité de choses arrivées depuis la mort de ce prophète ; donc il n'est pas de lui. 6^e. v. du 1. Chap. le prouve encore. L'historien dit par reflexion *Antiquitus in Israel sic dicebat quisque quando ibat ad consulendum Deum age eamus ad videntem; nam qui hodie propheta, antiquitus idem vocabatur.*

Les livres des Rois ont été tirés des livres de Salomon, des chroniques des Rois de Juda, & des fastes des Rois d'Israël.

Enfin si l'on examine l'ordre de ces différens livres, leur liaison & leur suite, on ne doutera plus qu'ils n'aient été faits par un seul & même Ecrivain; il y a bien de l'apparence que c'est Esdras, car l'historien pousse son histoire jusqu'à la délivrance de Joachim, ajoute qu'il mangea toute sa vie à la table du Roi, ce qui ne peut convenir qu'à Esdras, le seul Juif illustre de l'histoire rend ce témoignage qu'il s'attacha à rechercher la loi de Dieu, qu'il fut prompt à copier la loi de Moïse: *Scriptor promptus in lege Moſis v.* Dans Néhémie ch. 8. v. 9. il est dit *legerunt librum legis Dei explicatum, & adhibuerunt intellectum, & intellexerunt scripturam.* Or non seulement le livre de la Loi fait par Moïse, ou du moins la plus grande partie est contenue dans le Deutéronome, mais on y trouve plusieurs autres choses ajoutées pour l'intelligence de ce livre, d'où l'on peut conjecturer que le Deutéronome est l'ouvrage d'Esdras. La preuve en résulte.

encore de la différence qu'il y a du Dé-
 calogue rapporté dans l'Exode avec ce-
 lui du Deutéronome, sur-tout dans le
 10. Commandement.

En confrontant les Paralipomenes avec
 la Pentateuque, on y trouve une infinité
 de variations.

L'histoire de Joseph & de Jacob son-
 ne dans la Génèse est remplie d'ana-
 chronismes. L'historien commence ainsi
 celle de Juda & de Thamar : *contigit*
tem in illo tempore ut Judas à suis fra-
tribus discederet. Il faut nécessairement
 rapporter ce tems à un autre dont il a
 parlé auparavant, non à celui dont il
 parle immédiatement ici; car depuis ce
 tems, c'est-à-dire, depuis que Joseph
 a été conduit en Egypte, jusqu'au tems
 où Jacob y alla avec sa famille, on ne
 peut compter plus de 22 ans: car Jo-
 seph avoit 17 ans lorsqu'il fut vendu par
 ses freres, & 30 ans lorsque Pharaon le
 fit sortir des fers; ajoutez à cela 7 ans
 de fertilité & 2 ans de famine, cela
 fait 22 ans. Or il n'est pas possible que
 dans cet espace de 22 ans Juda ait eu
 plusieurs enfans successivement d'une seule fem-
 me, qu'il épousa alors; que l'aîné de
 ses enfans devenu en âge de se marier,

ait épousé Thamar ; que le second après la mort de cet aîné ait épousé sa veuve & soit mort aussi ; & que longtems après ce même Juda ait eu affaire avec Thamar doublement sa Bru, sans la reconnoître ; qu'il en ait eu deux enfans d'une seule couche ; & qu'un d'eux ait eu lui-même aussi des enfans.

On lit au 47^e. chap. de la Génése que Jacob avoit 130. ans lorsqu'il fut présenté la première fois par Joseph son fils à Pharaon. Otez de ces 130 ans 23 ans qu'il passa dans le deuil & à pleurer la perte de Joseph, 17 ans qui étoit l'âge de Joseph lorsqu'il fut vendu par ses frères, 7 ans que Jacob servit chez Laban son oncle pour l'amour de Rachel, vous trouverez qu'il avoit 84 ans lorsqu'il épousa Lia, que par conséquent Dina sa fille n'en avoit que 7 lorsqu'elle fut violée par Siehem, & qu'à peine Siméon & Lévi ses frères en avoient 11 ou 12 lorsqu'ils firent le sac de Salem.

Au 1^{er}. Livre des Rois chap. 6. il est dit que Salomon bâtit le Temple 480 ans après la sortie d'Egypte, & par le même texte on trouve un bien plus grand nombre d'années.

Moyse gouverna le Peuple dans le désert pendant.	40 ans
Josué qui vécut 110 ans gouverna selon Joseph.	26
Kusan tint le Peuple en servitude.	8
Oloniel, Juge, gouverna pendant qu'Eglon Roi des Moabites tint le peuple en servitude.	18
Ehud & Sangar, Juges, gouvernerent l'espace de	80
Le Roi de Canaan tint encore le Peuple en servitude	20
Le Peuple fut tranquille pendant	40
Il fut soumis aux Madianites.	7
Il fut libre sous Gédéon, pendant	40
Il fut sous l'Empire d'Abimelech	3
Thola fut Juge pendant	23
Le Peuple fut soumis aux Philistins & aux Ammonites	18
Jepehté fut Juge	6
Absam le Bethlémite le fut	7
Elon le Sebulonite	10
Habdam le Pirhatonite	8

 354 ans

De l'autre part . . .	354 an
Le Peuple fut une seconde fois soumis aux Philistins pendant . . .	40
Samson gouverna	20
Héli gouverna	40
Le Peuple fut pour la troisie- me fois soumis aux Philistins, jusqu'à ce qu'il fut délivré par Samuel ; & cette dernière servi- tude dura l'espace de	20
David régna pendant	40
Salomon avant que de bâtir le Temple régna pendant	4
Cela fait en tout	518

A quoi il faut ajouter sous le tems que fleurit la République des Hébreux depuis la mort de Josué jusqu'à ce qu'il fut soumise par Kufan ; & cet espace renferme bien des années, car l'Ecriture au Chap. II. des Juges v. 7. & tranche sur plusieurs années de ce gouvernement dont elle abrége l'histoire. Ajoutons encore le tems qu'a duré la Judicature de Samuel qui n'est point marqué dans l'Ecriture ; & le tems qu'a régné Saül, qu'on ne sauroit constater par son histoire ; car quoiqu'au 13^e. Ch.

du 1^{er}. Livre des Rois, il soit dit qu'il régna 2 ans, on voit par cette histoire même qu'il a régné bien plus longtems. En effet on lit au 27^e. Chapitre que David se réfugia chez les Philistins pour éviter la colere de Saül, & qu'il y demeura un an & quatre mois. Or il est impossible que le texte des événemens de ce règne soit arrivé dans l'espace de 3 mois.

Joseph au 6^e. livre des Antiquités Juïques corrige le texte sacré, & dit que Saül régna dix-huit ans du vivant de Samuel & deux ans après sa mort. On ne fait pas combien de tems a duré l'Anarchie des Hébreux; il faudroit l'ajouter à ce calcul. Enfin l'on ne peut fixer le nombre des années où sont arrivés tous les événemens marqués depuis le 17^e. Chap. jusqu'à la fin du livre des Rois.

Voici maintenant les contradictions. A la fin du 7^e. Chap. du 1^{er}. Liv. des Rois, il est dit que les Hébreux remportèrent sur les Philistins une victoire si complète & si sanglante qu'ils n'osèrent plus du vivant de Samuel entrer sur les terres d'Israël; & au 13^e. Chap. on lit que les Hébreux du vivant de Samuel

furent surpris par les Philistins qui les désarmèrent & les réduisirent à la dernière misère.

Les Chroniques des Rois de Juda & celles des Rois d'Israël ne s'accorderont pas toujours, il est dit que Joram fils d'Achab commença à régner la 2^e. année du règne de Joram fils de Josaphat; & dans les Chroniques des Rois de Juda que Joram fils de Josaphat commença à régner la 5^e. année du règne de Joram fils d'Achab.

Il paroît que les deux livres des Paralipomenes ont été écrits longtems après Esdras, & peut-être après le rétablissement du Temple par Juda par Machabée: Car au Chap. 9^e. du 1^{er}. livre, l'historien dénombre les familles qui vinrent les premières habiter à Jérusalem du tems d'Esdras; & au v. 17^e. du même chap. il parle de certains portiers du Temple, dont deux sont nommés dans Néhémie: ce qui prouve que ces livres ont été écrits longtems après le rétablissement de Jérusalem. Les Pseaumes furent recueillis & partagés en cinq livres du tems du second Temple. Le Pseaume 88^e., selon Philon, fut composé pendant que le Roi Joachim étoit captif.

Babylone, & le 89^e. lorsqu'il fut en liberté. C'étoit apparemment une tradition du tems de ce Juif, que rien n'empêcha de croire.

Les Proverbes de Salomon ont été recueillis vers le tems du Roi Josias. On lit au dernier v. du 24. Chap. *hæc etiam sunt Salomonis Proverbia quæ transtulerunt Ieri Hiskia Regis Judæ.*

Nous n'avons que des fragmens des prophètes. Isaïe commença à prophétiser sous le règne d'Osias, ainsi qu'il paroît par le 1^{er}. verset; & non seulement il prophétisa, mais il écrivit encore l'histoire de ce Prince qui nous manque.

Toutes les histoires rapportées dans Jérémie sont tirées de diverses Chroniques. Elles sont entassées sans suite & sans ordre de tems; & la même histoire est répétée de différentes façons. On voit au Chap. 21^e. la cause de l'emprisonnement de Jérémie laquelle fut occasionnée pour avoir prédit à Sédécias le sac de Jérusalem. Cette histoire est interrompue parcequ'il rapporte dans le chapitre suivant les prédictions qu'il énonça contre Joachim le prédécesseur de Sédécias, & ce qu'il prédit à ce der-

nier sur sa captivité. Le 25^e. Chapitre contient quantité de révélations faites au prophète avant celles-là, c'est-à-dire la 4^e. année du règne de Joachim. Il rapporte ensuite ce qui lui fut révélé la 1^{re} année du règne de ce même Roi. On voit aussi quantité de prophéties rapportées sans ordre, jusqu'au 38^e. chapitre ou enfin, comme si les 15 chap. précédens n'étoient mis que par parenthèse, il reprend le récit qu'il a commencé dans le 21^e. & décrit tout autrement la captivité de Sédécias. Le reste des prophéties contenues dans les autres chapitres où Jérémie parle à la 1^{re}. personne, paroissent tirées du livre écrit par Baruch son Secrétaire sous sa dictée : car ce livre à ce qu'il paroît par le Chap. 36. v. 2. contenoit ce que Dieu avoit révélé à Jérémie depuis le tems de Josias jusqu'à la 4^e. année du règne de Joachim.

Les premiers versets d'Ezéchiël & toute la suite du discours prouvent que ses prophéties ne sont encore que des lambeaux. On voit par le commencement de ce livre que le Prophète continue une narration, ce que l'Ecrivain a marqué au 1^{er} verset par cette espece de transition *Fuerat sæpe verbum Dei Ezechiel* f

Buzi sacerdoti in terra Chaldeorum. D'ailleurs Josephus au 10^e. Livre des Antiquités, Chap. 9. dit qu'Ezéchiél avoit prédit à Sédécias qu'il ne verroit point Babylone: ce que nous ne trouvons point dans son livre; puisqu'au contraire dans le Chap. 17. il lui prédit qu'il sera conduit captif à Babylone.

On ne sauroit dire si Osée a plus écrit de prophéties que nous n'en avons de lui; mais il y a lieu de s'étonner que ce prophète qui, au témoignage de l'histoire, a prophétisé pendant plus de 84 ans, n'ait pas laissé de prophéties.

Nous n'avons point les écrits de tous les prophètes, & de ceux particulièrement qui prophétisèrent sous le règne de Manassès, dont il est parlé en général liv. des Paralipomenes Chap. 33. v. 18. & 19.

Nous n'avons de Jonas que ses prophéties aux Ninivites, quoiqu'il ait aussi prophétisé en Israël Reg. 3. Chap. 14. v. 25.

Le livre de Job est très-suspect. Quelques-uns prétendent que Moïse en est l'auteur, & que ce n'est qu'un pieux Roman, une parabole, c'est le sentiment de plusieurs Rabins dans le Talmud.

D'autres prétendent que Job étoit de
tems de Jacob, & qu'il épousa sa fille
Dina.

Aben-Efra, célèbre Rabbin, dit que
ce livre a été traduit d'une langue étrangère
en Hébreu. Spinosa croit que Job
étoit un Gentil & une espèce de philosophe
qui éprouva successivement tous les
biens & tous les maux de ce monde.
Ezéchiel Chap. 14. vers. 12. en fait
mention. Vide Spinosa. Cap. 10. pag. 13.

Les aventures de Job, ajoute Spinosa,
pourroient avoir donné lieu à quelqu'un
de composer cet essai sur la Providence
en forme de dialogue. Ce livre en un
mot, par les choses qu'il contient &
par la beauté du style, ne sauroit être
l'ouvrage d'un malade infortuné, plongé
dans la plus affreuse misère, mais plutôt
d'un philosophe tranquille à l'ombre de son
cabinet. *Nam quæ in eo continentur,
etiam stilus, non Viri inter Cineres miseri
ægotantis, sed otiose in Musæo meditantis
videntur.* Chap. 10. On retrouve dans
Job bien du Poétique des Payens. Le
Pere des hommes y tient deux fois conseil,
& Satan qui censure avec beaucoup de
liberté les discours de son Souverain, a
un peu l'air du Momus des Grecs.

Le livre de Daniel depuis le 8^e. chap. contient sûrement les écrits de ce Prophète; mais on ne fait d'où les 7. premiers chapitres ont été tirés: comme, à l'exception du 1^{er}. ils sont écrits en Chaldéen, on peut présumer qu'ils ont été tirés des Chroniques des Chaldéens. Le 1^{er}. livre d'Esdras est tellement lié au livre de Daniel, qu'on voit aisément que c'est le même Ecrivain qui continue l'histoire des Juifs depuis leur première captivité. On peut encore y joindre le livre d'Esdras, dont la liaison ne se peut rapporter à leurs; mais il n'est pas probable que ce soit le même livre qu'avoit écrit Mardochée: car au Chap. 9. v. 20. 21. & 22. l'auteur parle de Mardochée à la troisième personne; & dans ses Lettres, & au verset 31. du même Chap. il est dit que la Reine Esther fit régler par un Ecrivain tout ce qui concernoit la fête des Juifs, & qu'il fut inscrit dans le livre. Ce livre par excellence est sans doute celui de Mardochée qui étoit assez connu pour ne pas le nommer, & qui constamment est appelé le livre.

Les livres de Daniel, d'Esdras, d'Esdras & de Néhémie paroissent être d'un même Ecrivain; mais on ignore

quel il est. On ne doit pas s'étonner dit Spinosa, d'où cet Ecrivain (quel qu'il soit) a pu tirer des mémoires pour écrire toutes ces différentes histoires.

Les Princes des Juifs dans le second Temple, comme les Rois dans le premier, avoient des Scribes & des Historiographes qui écrivoient successivement leurs annales & leurs fastes chronologiques. Et comme les annales & les chronologies des Rois sont citées dans les livres des Rois, les fastes ou chronologies des Princes & des Prêtres du second Temple sont cités dans le livre de Néhémie Chap. XII. v. 23. & au 1^{er}. livre des Machabées 16. 24. & il y a de l'apparence que l'Edit d'Esther & le livre de Mardochée qui sont perdus, étoient inférés dans ces fastes. Vid. Spinosa Cap. X. pag. 131. 132.

La preuve que les livres de Daniel, d'Esdras, d'Esther & de Néhémie ne sont ni de Néhémie, ni d'Esdras, résulte du 12^e. Chap. de Néhémie vers. 9. & 10. où l'on trouve la suite des Princes & des Prêtres depuis Jesugh jusqu'à Jaddan 6^e. Pontife qui, selon Joseph, Liv. II. Chap. VIII. alla au devant d'Alexandre & selon Philon, (*in libro temporum*) fut

dernier Pontife sous la domination des
ses.

Or il n'est pas vraisemblable qu'Esdras
Néhémie aient vécu assez long-tems
pour survivre à 14. Rois de Perse: on
compte plus de 230. ans; ainsi il n'y a
rien de doute que ces livres n'aient été
écrits long-tems après que Juda Macha-
bée eut rétabli le culte du Temple; &
parcequ'alors il paroissoit de faux li-
vres de Daniel, d'Esdras, faits par des
hommes mal intentionnés de la secte des Sa-
duccéens.

Néhémie l'Auteur du livre d'Esdras dans l'énu-
meration des Juifs, Chap. II. v. 64.
partirent pour Jérusalem, fait mon-
ter leur nombre en total à 42360., &
en moins le détail qu'il en fait dans le
même chapitre ne monte qu'à 29818. Il
y a erreur ou dans le détail ou dans le
calcul. Spinos. C. X. p. 133.

La 22^e. Prophétie de Jérémie touchant
Sédécias ne quadre aucunement avec son
& sa vie. Voyez la fin du 2^e. livre des
Rois & le 1^{er}. livre des Paralipomenes
chap. III. v. 17. 18. & 19.
Mais comment a-t-il pu dire à Sédécias
(chap. XXIV. v. 5.) à qui l'on creva
les yeux aussitôt qu'il eut vu mourir ses

enfans, *pacificæ morieris*? Il est certain qu'avant le tems des Machabées il n'y a eu aucun recueil canonique des livres saints, mais que ceux qui nous restent ont été choisis parmi plusieurs autres par les Pharisiens du second Temple, & reçus par leur autorité. La raison pour laquelle il est croiable que les seuls Pharisiens ont fait ce choix, est qu'au dernier Chapitre de Daniel *ψ. 2.* la résurrection des morts niée par les Saducéens, est prédite expressément. Vid. Spinos. C. X. P. 136.

Quand il s'agit de défendre l'Ecriture Sainte, on a bientôt fait avec Spinoza. Il est vrai que l'on paye en probabilités & en conjectures; mais c'est encore trop pour un incrédule; & si jamais l'axiome d'Aristote *adversus negantem principia non esse disputandum* doit avoir lieu quelque part, c'est sur-tout en matière de Religion. On fait bien, par exemple, que les livres de Moïse & des autres en l'état que nous les avons, ne sont point la lettre & mot-à-mot tels qu'ils sont sortis de leurs mains, & par conséquent les anachronismes & les dénominations antérieures qui se trouvent dans ces livres, moins qu'on ne veuille les regarder com

ne des prophéties, sont sur le compte d'Esdras & des autres compilateurs. C'étoient de simples éclaircissemens qu'ils avoient ajoutés au texte & qui insensiblement ont passé dans le texte par l'ignorance, ou la superstition des copistes: mais le fond de l'histoire est toujours de Moïse & est toujours l'ouvrage du Saint Esprit.

On peut fort bien parler de soi à la troisième personne, mille gens n'ont point écrit autrement leur histoire. A l'égard des variations, des erreurs de date & même de faits dont Spinoza fait tant de bruit, nos savans interpretes trouvent le moyen de sauver tout cela: voyez le P. Calmet, Simon, Dupin.

Laissons, conclut notre Critique, laissons les Massorettes adorer superstitieusement la lettre. Que l'Ecriture, quant au dogme, soit une chose sacrée, inaltérable; mais quant à l'histoire, ce sont des hommes qui l'ont écrite; ils ont pu se tromper & se sont trompés.

Il est étonnant, continue-t-il, qu'on veuille soumettre la raison, cette lumière toute céleste, qui est le plus beau présent que Dieu ait fait aux hommes, à des lettres mortes, & que l'ignorance ou

la malice humaine ont pu altérer de mille façons ; qu'on se fasse un principe de décrier cette raison qui est le vrai dépôt de la parole de Dieu ; & qu'on soutienne qu'elle est aveugle & corrompue, tandis qu'on nous fait un crime & un crime de norme de soupçonner la moindre altération dans la lettre d'une livre qui n'est que l'ombre de la parole de Dieu. *Masimum babeatur scelus, talia de littera verbi Dei idolo cogitare.* On fait confondre la piété à étouffer la lumière de la raison, & l'impiété à douter un instant de la fidélité de ceux qui nous ont transmis l'Ecriture.

Dieu autrefois voulant se soumettre aux Israélites, ne se montrait à ce Peuple que pour l'éblouir & pour l'étonner. Il frappoit son imagination par le bruit du tonnerre, par les foudres & les éclairs. Ce langage convenoit alors à la Majesté de Dieu ; mais Dieu ne se communiquoit plus de cette manière aux hommes ; nous ne sommes point si grossiers que les Israélites. En un mot il ne s'agit plus de surprendre l'imagination, il faut persuader l'esprit : donnez-nous des raisons.

Je passe au plan que Spinoza fait de l'ancien Judaïsme ; & ce n'est pas

endroit le moins curieux de son livre.

Il remarque d'abord que le Peuple
nif n'étoit pas le seul choisi de Dieu, ou
moins qu'il y eut dans tous les tems
Elus parmi les autres nations.

Nous voyons au 14^e. Chapitre de la
Genèse Melchisédech Roi de Salem &
Pontife du Très-Haut qui bénit Abraham
bien-aimé de Dieu. Voilà deux étran-
gers qui connoissoient Dieu, & qui sa-
voient l'adorer avant qu'il ait prescrit un
culte à son Peuple. On ne voit pas qu'A-
braham eût reçu aucune loi de Dieu;
néanmoins il est dit qu'il observoit
la loi de Dieu.

Quelle loi? la même apparemment
qu'observoit Melchisédech. Gen. XXVI.
5.

Dieu dit dans Malachie, Chap. 1^{er}. v.
& 11. *ab ortu solis usque ad occasum*
unum nomen magnum est inter gentes.
Nous savez que dans l'Ecriture le mot
Gentes par rapport aux Juifs, signifie
tous les Payens. Dieu avoit donc
des adorateurs & des Saints chez plus
d'un Peuple qui n'étoit pas son Peuple.
inter gentes. Tels étoient Job, dont on
ignore le pays, & peut-être une infinité
d'autres bons Ismaélites, qui, pour avoir été

déshérités d'Abraham n'en étoient pas moins honnêtes gens.

Spinosa croit en conséquence que le choix du Peuple Juif, pour qui Dieu sembloit marquer tant de prédilection, ne regardoit que le bonheur temporel de ce Peuple; & l'opinion qu'ont encore les Juifs d'aujourd'hui, semble fortifier cette idée.

Ils prétendent que Dieu donna sept préceptes à Noé, & que toutes les nations ne sont tenues que de pratiquer ces préceptes; mais qu'il en a donné un plus grand nombre à la nation Juive, afin de la rendre plus heureuse que les autres.

Les hommes, dit Spinosa, pour se procurer une vie tranquille & commode ont été obligés de conspirer ensemble & de mettre en commun les droits naturels que chacun avoit en particulier, pour les exercer en commun & pour ne plus dépendre de la violence & du caprice de chacun, mais se régler par le bon plaisir & l'autorité de tous. Cette nécessité que les hommes se sont trouvés de vivre ensemble a donné lieu à diverses especes de Gouvernemens, selon les divers genres des hommes; mais celui des Hébreux est le plus singulier de tous.

Il vient un homme qui se dit envoyé de Dieu pour soustraire les Hébreux à la domination des Egyptiens, pour les affranchir du joug des hommes & les soumettre à Dieu seul. Cet homme sans ambition se fait appeler modestement l'homme de Dieu, pour exercer en son nom la souveraineté; & d'abord il porte son Peuple à faire une alliance avec Dieu, une alliance purement passive & à lui jurer une obéissance aveugle. L'Empire des Hébreux au moyen de cette alliance (*ex vi pacti*) devient donc à juste titre l'Empire de Dieu. Dieu sera désormais le Roi des Hébreux; leurs ennemis seront les siens; & les ambitieux qui voudront usurper le sceptre seront criminels de Lèze-Majesté divine au premier chef: car Dieu est un Dieu jaloux: *vous n'aurez point d'autres Dieux devant moi* &c. Ainsi chez les Hébreux le droit civil & le droit divin se trouvoient confondus, ou n'étoient que la même chose. Les dogmes de la Religion n'étoient plus de simples préceptes, mais des loix de la Monarchie. La piété proprement éloit une vertu civile, & l'impiété un crime d'Etat. Quiconque abjuroit la Religion perdoit la qualité de Citoyen, &

n'étoit plus regardé que comme un ennemi de la nation ; quiconque au contraire mouroit pour sa Religion étoit réputé mort pour sa patrie. Voilà quelle étoit la Théocratie des Hébreux , gouvernement unique & l'ouvrage de Moïse.

Rien de mieux suivi que ce plan. La milice des Hébreux n'étoit composée que de citoyens. *Qui in castris miles, in foro judex erat, & qui in castris dux, in curia judex.* On ne souhaitoit la guerre que pour avoir la paix & pour défendre sa liberté contre des voisins jaloux qui cherchoient à l'opprimer. Vid. Spinos. C. XVII. pag. 200.

L'amour que les Hébreux avoient pour leur patrie, n'étoit point, comme chez les Romains, une simple vertu civile, mais un devoir de piété, un principe de Religion qui se fortifioit tellement chez eux qu'il passoit bientôt en nature avec la haine qu'ils croyoient devoir à tout ce qui n'étoit point Juif : car depuis que les Juifs eurent transporté à Dieu tous leurs droits naturels ; depuis qu'ils crurent que leur Empire étoit celui de Dieu même qu'ils étoient seuls ses enfans, & que toutes les autres nations étoient ses ennemis déclarés, ils ne pouvoient manquer de

détester les nations & de regarder cette pieuse haine comme un devoir de Religion. Ces dispositions peu convenables néanmoins à l'esprit de Dieu qui n'est que charité, tournoient au bien du gouvernement; ils en étoient plus unis entre eux & meilleurs. Aussi dans tout le tems que dura la Théocratie, ou la République des Hébreux, il n'y eut qu'une guerre civile; & sous les Rois d'Israël on ne voit que schismes & que divisions. C'étoit encore par le même esprit qu'on n'exiloit aucun citoyen parmi les Hébreux, & que chacun étoit propriétaire perpétuel de ses biens: car quand quelqu'un avoit été obligé d'aliéner un fonds ou d'abandonner son champ, il rentroit, au Jubilé, de plein droit dans tous ses biens.

Vous n'avez pas besoin de mes réflexions pour sentir où tend tout ce système de Spinoza. Jamais la politique humaine n'a rien imaginé de si merveilleux que cette Théocratie; mais voyez que d'esprit ce méchant homme donne à Moïse.

Car, dit-il ailleurs, toujours en parlant des Juifs', *Ratio bene vivendi, sive vera vita deique cultus & amor, iis magis servitus, quam vera libertas, deique*

gratia & donum fuit. C'est un peu outrer St. Paul ; mais aussi ce Spinoza gâte tout ce qu'il touche : je ne fais même s'il n'est pas un peu Janséniste.

Spinoza termine son traité par ces dangereuses maximes qu'il ne se lasse point de répéter. Il est, dit-il, dangereux de réputer droit divin des choses de pure spéculation, & d'ériger en loix des opinions dont les hommes peuvent tous les jours disputer entre eux. En un mot c'est une vraie tyrannie que de nous faire des crimes de nos opinions, & de vouloir nous ôter la liberté de penser, qui est de droit naturel : droit respectable & dont personne ne peut déchoir.

Il ajoute que la Religion n'a force de loi ou de droit, que lorsqu'elle est munie de l'autorité du Souverain ; que Dieu n'exerce aucun empire sur les hommes que par le ministère de ceux qui les gouvernent ; qu'on doit toujours accommoder le culte de la Religion & les pratiques de piété au bien & à la paix de l'État ; que par conséquent c'est aux Puissances souveraines à prescrire & à régler ce culte & ces pratiques dont ils sont les seuls interpretes. Je parle, dit-il, du culte extérieur, & non des moyens

qui nous disposent intérieurement à adorer Dieu en esprit & en vérité, qui sont matière de droit privé, dont par conséquent personne ne peut être l'arbitre au préjudice de notre liberté.

Schismata, continue-t-il, & c'est-là un beau mot, *non oriuntur ex magno veritatis studio (fonte scilicet comitatis & mansuetudinis) sed ex magna libidine regnandi.* Enfin, conclut Spinoza, rien ne seroit plus avantageux à un Etat que de faire consister la piété & la Religion dans la pratique seule de la charité & de la justice, de renfermer les droits des Puissances souveraines, tant pour le sacré que pour le profane, dans les actions; & du reste de permettre à chacun de penser tout ce qu'il veut & de dire tout ce qu'il pense.

Nihil reipublicæ tutius, quam ut pietas & Religio in solo charitatis & æquitatis exercitio comprehendatur, & jus summorum potestatum tam circa sacra, quam profana, ad actiones tantum referatur: cæterum unicuique & sentire quæ velit & quæ sentiat dicere concedatur. Belle conclusion & digne de l'Exorde. Vous avez dû deviner dès le commencement de cet extrait quelle étoit la Religion de

Spinoza ; mais la voici bien expliquée dans une de ses pensées Théologiques.

Quand, dit-il, nous lisons que Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la connoissance du bien & du mal ; cela signifie que Dieu ordonna à Adam de faire le bien, purement parcequ'il est bien, non entant qu'il est contraire au mal, c'est-à-dire de chercher le bien pour l'amour du bien, non par la crainte du mal ; car lorsqu'on fait le bien par connoissance & par amour, on agit toujours librement & avec égalité d'esprit ; mais quand on fait le bien par la crainte du mal, on agit servilement & par contrainte : dès là, par conséquent, on vit dans la dépendance & dans l'esclavage. Cet unique précepte que Dieu donna au premier homme, renferme toute la loi divine qui est celle de la nature : *totam legem divinam naturalem comprehendit*, & quadre parfaitement à ce que nous dicte la lumière naturelle. Voilà encore St. Paul : *non esset lex, non esset peccatum*. On n'a connu le péché que par la loi. Voyez comme Spinoza abuse de toutes ces expressions.

Il est inutile de vous mettre son ar-

ument en forme. C'est comme s'il di-
 oit: „ je suis né libre; & je veux en
 faisant le bien, suivre la pente natu-
 relle que j'ai au bien; point de Reli-
 gion & je n'en ferai que plus honnête
 homme ". La loi ne fait que des
 esclaves: elle ne justifie point le cœur,
 elle n'arrête que la main.

F I N.

... en forme. C'est comme s'il di-
... je suis ne l'ay; & je vray est
... le bien, il y a la peine n'est
... que j'ai au sein; point de Reli-
... & je ne sçay que plus honnête
... . Je ne voy pas que des
... elle ne sçait point le cœur,
... que il n'est.

F I N

